

**CHAÎNES D'APPROVISIONNEMENT EN MINÉRAIS
ET LIENS AVEC LES CONFLITS DANS L'EST DE LA
RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO**

Cinq ans de mise en oeuvre du devoir de diligence



Ce rapport dresse le bilan de la mise en œuvre de programmes et initiatives nationaux et internationaux visant à mettre en application les recommandations du *Guide OCDE sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque* dans la région des Grands Lacs d'Afrique Centrale, et notamment en République démocratique du Congo. Il a été rédigé par l'International Peace Information Service (IPIS) pour l'OCDE.



L'IPIS est un institut de recherche indépendant qui produit des outils de recherche, d'analyse et de renforcement des capacités pour soutenir les acteurs qui travaillent en faveur de la paix positive, du développement durable et du respect des droits de l'homme. Pour plus d'informations, veuillez consulter <http://ipisresearch.be>.



Avec le soutien de l'Instrument de stabilité de l'Union européenne ^[1]

^[1] Un nouveau Règlement instituant un « Instrument contribuant à la stabilité et à la paix » (IcSP) a été adopté le 11 mars 2014 en remplacement de l'Instrument de stabilité.

© OCDE 2015

Ce rapport est publié sous la responsabilité du Secrétariat général de l'OCDE. Les opinions qui y sont exprimées et les arguments qui les appuient ne reflètent pas nécessairement les positions officielles des pays membres de l'OCDE. Ce document et toute carte qu'il contient ne portent aucun préjudice au statut, à la souveraineté, au tracé des frontières et limites internationales ainsi qu'au nom des territoires, villes ou régions qui y sont cités.

**CHAÎNES D'APPROVISIONNEMENT EN
MINÉRAIS ET LIENS AVEC LES CONFLITS DANS
L'EST DE LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE
DU CONGO**

5 ANS DE MISE EN ŒUVRE DU DEVOIR DE DILIGENCE
DANS LES CHAÎNES D'APPROVISIONNEMENT



Sommaire

Contexte	4
Méthodologie.....	4
Cartes de l'IPIS et risques identifiés dans le Guide OCDE sur le devoir de diligence	5
Synthèse et principaux résultats	7
L'artisanat minier à l'est de la RDC	10
Nombre de mines à l'est de la RDC	10
Nombre d'artisans miniers à l'est de la RDC	14
<i>Tendances de l'artisanat minier</i>	15
Données sur la production et les exportations d'or et de 3T	17
<i>Données sur la production et les exportations</i>	17
Militarisation des sites miniers à l'est de la RDC	21
Militarisation des sites miniers : présentation	21
Ingérence des forces de sécurité congolaises sur les sites miniers	27
Ingérence de groupes armés non-étatiques sur les sites miniers	29
Financement de conflits et violences sur les sites miniers.....	34
Mise en œuvre des programmes de diligence sur le terrain	35
Annexe 1 : L'artisanat minier à l'est de la RDC	40
1A : Zones de l'est de la RDC inaccessibles aux équipes de l'IPIS en 2013/14	40
1B : Pourcentage estimé d'artisans miniers par province en 2013/14	41
1C : Pourcentage estimé d'artisans miniers exploitant de l'or par localité.....	41
1D : Production et exportations officielles de 3T (en tonnes) en RDC 2010-2013	42
1E : Production et exportations officielles d'or (en kg) en RDC 2010-2013	43
1F : Production sur les sites miniers iTSCI du Katanga par territoire du T2 2011 au T2 2014	44
1G : Production sur les sites miniers iTSCI du Maniema par territoire du T2 2011 au T2 2014	45
1H : Production sur les sites miniers iTSCI du Sud-Kivu par territoire du T2 2011 au T2 2014.....	45
1I : Production totale des sites miniers iTSCI à l'est de la RDC 2011-2014	46
Annexe 2 : Militarisation des sites miniers à l'est de la RDC	47
2A : Présence des groupes armés dans les sites miniers de la RDC 2009/10 et 2013/14	47
2B : Présence des éléments criminels des FARDC dans les sites miniers du Nord-Kivu 2013/14	48
2C : Présence des éléments criminels des FARDC dans les sites miniers du Sud-Kivu 2013/14	48
2D : Présence des groupes armés dans les sites miniers du Nord-Kivu 2013/14	49
2E : Présence des groupes armés dans les sites miniers du Sud-Kivu 2013/14.....	50

Contexte

De 2009 à 2010, l'IPIS a collecté des données sur plus de 550 sites miniers dans le cadre d'un exercice de cartographie des conflits à l'est de la République démocratique du Congo (RDC). Des chercheurs congolais l'ont aidé à obtenir les coordonnées des sites miniers les plus importants du Nord-Kivu, du Sud-Kivu, du Maniema, du Nord-Katanga et du sud-est de la Province orientale et à rassembler des informations sur leur niveau de sécurité, qui ont ensuite été publiées sous forme de cartes géographiques.¹

En 2013 et 2014, l'IPIS a approfondi ce travail de cartographie en coopération avec le cadastre minier congolais (CAMI), le Service d'assistance et d'encadrement du Small Scale Mining (SAESSCAM) et des organisations de la société civile. Une première ébauche a été éditée en novembre 2013, puis une deuxième en mai 2014. La carte la plus récente inclut près de 1100 sites miniers de l'est de la RDC et donne un aperçu détaillé de l'artisanat minier au Kivu et dans les zones voisines que sont le Nord-Katanga, le Maniema et le district de l'Ituri en Province orientale. Les données ont été collectées par neuf équipes, chacune composée d'agents du SAESSCAM et de représentants de la société civile munis de GPS et de questionnaires. Sous réserve d'un appui financier supplémentaire², le projet sera étendu en 2015 au centre du Katanga et au territoire du Bafwasende en Province orientale. Certaines données devront par ailleurs être mises à jour. De nouveaux outils et procédés seront employés, notamment des applications mobiles, des émetteurs satellites et un questionnaire élargi aux problématiques socio-économiques. Des employés du Ministère des Mines de la RDC intégreront les équipes de chercheurs. L'IPIS a toujours pu compter sur le soutien des autorités congolaises. Ces dernières l'ont aidé à développer une base de données conséquente sur l'artisanat minier (AM) et sur la militarisation de larges zones des provinces de l'est de la RDC. La plupart des informations présentées dans ce document proviennent de cette base ; seules quelques références additionnelles sont tirées d'autres sources.

Méthodologie

La méthodologie employée par l'IPIS pour cartographier les conflits a connu des changements et continuera d'évoluer en fonction des besoins et des centres d'intérêts des utilisateurs, ainsi que des données et des ressources disponibles. Les premières cartes ont été réalisées avant la mise en œuvre du Guide OCDE sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque (ci-après Guide OCDE sur le devoir de

¹ Pour consulter des cartes plus détaillées, notamment celles de l'arrière-pays du Kivu, cf. Annexe 1A. Pour consulter des cartes interactives de l'est de la RDC de 2009 à 2014, cf.

<http://ipisresearch.be/home/conflict-mapping/mapping-conflict-motives-war-areas/conflict-mapping-drc/>.

² Ces recherches ont reçu l'appui financier de PROMINES (Banque mondiale/DFID), du Ministère des Affaires étrangères de la Belgique, et plus récemment de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM).

diligence). Elles portaient principalement sur la militarisation de la région. De nombreuses zones étudiées en 2009/10 n'ont pas fait l'objet de nouvelles inspections en 2013/14, soit parce qu'il était trop difficile d'y accéder (cf. Annexe 1A), soit parce que le gouvernement y avait déjà effectué une « mission de validation ». De surcroît, l'ensemble de ces zones représente une part significative de la production d'or ainsi que d'étain, de tantale et de tungstène (3T). Aucune comparaison directe n'étant possible, il a été jugé préférable de présenter les chiffres de chaque période d'activité sous la forme d'instantanés. Si ce rapport met en évidence certaines évolutions dès que les données le permettent, le lecteur ne doit pas se hasarder à des comparaisons hâtives et garder à l'esprit qu'en fonction des périodes, les inspections n'ont pas suivi la même méthodologie et n'ont souvent pas concerné les mêmes sites. Sauf indication contraire, ce document évoque essentiellement la situation à l'est de la RDC en 2013/14, et jusqu'au printemps 2015.

Cartes de l'IPIS et risques identifiés dans le Guide OCDE sur le devoir de diligence

Le Guide OCDE sur le devoir de diligence fournit aux entreprises des recommandations pratiques et détaillées pour éviter que leurs pratiques d'approvisionnement en minerais et métaux ne contribuent à des conflits ou à la violation de droits humains. Le Guide OCDE définit un processus de diligence et d'identification des risques en 5 étapes applicable à toutes les entreprises de la chaîne d'approvisionnement. Il propose également un modèle de politique d'approvisionnement et de gestion des risques (Annexe II). Selon le Guide OCDE, les entreprises :

- **NE DOIVENT PAS** se fournir auprès d'opérateurs liés à des atteintes graves aux droits humains (torture, travail forcé, pires formes du travail des enfants et autres violations flagrantes)
- **NE DOIVENT PAS** apporter un soutien direct ou indirect à des groupes armés non-étatiques
- **DOIVENT RÉDUIRE** les risques de soutien direct ou indirect à des forces de sécurité publiques ou privées
- **DOIVENT LUTTER** contre la corruption, la fraude, la falsification, le blanchiment d'argent, le versement de taxes, droits ou redevances illégales et la dissimulation d'informations financières à l'ITIE

L'Annexe III du Guide OCDE propose aux entreprises des mesures pour réduire leurs risques et des indicateurs pour mesurer leurs progrès. Les Suppléments sur les 3T (2001) et sur l'or (2012) complètent avantageusement cette lecture.

Les cartes interactives de l'IPIS³ fournissent aux utilisateurs des données géo-localisées sur la présence ou l'absence de groupes armés non-étatiques et des forces de sécurité publiques sur les sites miniers et les plaques tournantes du commerce des minerais, ainsi que des informations sur les formes d'ingérence à l'œuvre que subissent certaines mines. Ces cartes peuvent donc aider les entreprises à évaluer les risques qu'elles encourent et à définir leur politique de diligence et d'approvisionnement,

Lwama		Présence armée	
Minéral	Or		
Date visite	08/10/2013		
Province	Katanga	Fréquence de présence	Sporadiquement
Territoire	Kalemie		2 fois par mois
Collectivité	Tumbwe	Contrôle(s) exercé(s) sur site	
Groupe	Mahila	taxation	<input type="checkbox"/>
Village	Lwama	achats forcés	<input type="checkbox"/>
Longitude	28° 56' 2,5836" E	achètent des minerais	<input type="checkbox"/>
Latitude	5° 24' 48,6468" S	travaux forcés	<input checked="" type="checkbox"/>
Origine	GPS (village Lwama)	creusent eux-mêmes	<input type="checkbox"/>
Nombre de creuseurs	103		
Nombre de puits	10		

ainsi qu'à repérer des zones « libres de conflit » inexploitées auprès desquelles se fournir. L'IPIS rédige également un rapport hebdomadaire sur l'évolution de la situation sécuritaire à l'est de la RDC et dans l'ensemble de la Région des Grands Lacs⁴.

Ce rapport traite séparément la question des forces de sécurité publiques et celle des groupes armés non-étatiques sévissant dans les sites miniers de l'est de la RDC. L'emploi des termes « militarisation » et « présence armée » dans des parties consacrées à des sujets plus généraux ou dans les légendes d'images désigne autant la présence de forces de sécurité publiques que celle de groupes armés non-étatiques – sauf mention contraire. Si une présence armée se double le plus souvent d'ingérence dans les activités minières, l'emploi des termes « militarisation » et « présence armée » n'implique pas pour autant qu'il y ait ingérence – ce dernier terme, plus précis, n'étant utilisé qu'en cas d'appui direct et indirect aux acteurs armés concernés.

3 Cf. <http://ipisresearch.be/publication/analysis-interactive-map-artisanal-mining-areas-eastern-drc-may-2014-update/>

4 Cf. <http://ipisresearch.be/publication-category/weekly-brief/>

Synthèse et principaux résultats

1. L'artisanat minier reste une activité de subsistance centrale à l'est de la RDC

L'artisanat minier et les exploitations à petite échelle dans les provinces de l'est de la RDC restent une source de revenus centrale pour des centaines de milliers de personnes. L'IPIS a identifié environ 216 000 mineurs sur les 1088 sites qu'il a visités en 2013/14.

En outre, 76 % des sites inspectés par l'IPIS en 2013/2014 étaient des mines d'or. De fait, 4 artisans miniers de l'est de la RDC sur 5 travaillaient dans le secteur de l'or à cette époque – ce qui s'explique en partie par un net recul de la production d'étain, de tungstène et de tantale (3T) au profit de l'or depuis 2009.

2. La proportion de 3T produits de manière responsable à l'est de la RDC a augmenté, permettant de dégager des revenus substantiels ; mais les réseaux criminels opérant au sein des forces de sécurité publiques de la RDC (FARDC) – et, dans une moindre mesure, des groupes armés non-étatiques – continuent de sévir dans certaines localités et de ponctionner les profits du secteur.

57 % des personnes travaillant dans les mines de 3T inspectées en 2009/10 subissaient l'ingérence de groupes armés non-étatiques et de forces de sécurité publiques, contre 26 % en 2013/14. Cette chute tient autant à l'assainissement du secteur des 3T dans l'est de la RDC qu'à sa contraction, avec une concentration des volumes de production dans des exploitations responsables.

En 2009, la mine de cassitérite de Bisie comptait parmi les mines de 3T les plus productives de l'est de la RDC, et subissait depuis longtemps l'ingérence de groupes armés non-étatiques comme des forces de sécurité publiques. À l'été 2013, Bisie restait sous l'emprise de réseaux criminels, mais avait perdu son statut de principale mine de 3T au profit de Nyabibwe, alors site « libre de conflit ». Si l'ingérence de groupes armés non-étatiques et des forces de sécurité publiques persiste aujourd'hui encore dans un certain nombre de mines de 3T, le cas cité ci-avant est significatif. Si l'OCDE et la CIRGL recommandent aux entreprises de ne pas s'approvisionner dans des mines susceptibles d'être liées directement ou indirectement au financement de groupes armés non-étatiques, elles préconisent à l'inverse de continuer à se fournir dans les mines liées aux forces de sécurité publiques, sous réserve d'avoir adopté un plan de réduction des risques et d'amélioration de la situation, selon des critères exigeants et mesurables. Les résultats de cette étude confirment qu'il est possible, sous certaines conditions, d'adopter une telle politique d'approvisionnement.

3. Le problème de la militarisation des mines d'or et des circuits commerciaux de la RDC est loin d'être résolu

L'étude IPIS 2013/14 démontre l'importance du secteur de l'or dans le financement de conflits à l'est de la RDC. 524 mines d'or sur un total de 850 (61 %) signalent la présence de groupes armés non-étatiques ou des forces de sécurité publiques,

contre 59 sur plus de 200 mines de 3T (27 %). La reconversion des artisans miniers du secteur des 3T dans le secteur de l'or, et l'envergure qu'a prise ce dernier en conséquence, représentent une véritable manne financière pour les acteurs armés et les réseaux criminels.

4. Les niveaux de militarisation et d'ingérence varient selon les provinces

La situation semble s'être sensiblement améliorée entre 2009 et 2014 dans certaines régions, notamment dans les mines de 3T du Nord-Katanga, tandis que la province du Maniema échappait globalement à la militarisation. Toutefois, ailleurs, on constate une stagnation, voire une aggravation momentanée de l'ingérence. Les provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu restent les régions les plus touchées par la militarisation et l'ingérence ; au Nord, 79 % des 330 mines inspectées par l'IPIS en 2013/14 signalent la présence d'un groupe armé non-étatique ou des forces de sécurité publiques. Pour autant, dans certaines localités du Nord-Kivu et du Sud-Kivu, le niveau de sécurité semble s'être suffisamment amélioré pour permettre le développement d'activités industrielles.

Le niveau d'ingérence des éléments criminels des FARDC ou des groupes armés non-étatiques varie selon les provinces et le type de minerais exploités. En 2009 comme en 2014, les éléments criminels des FARDC restent les principaux responsables de la militarisation des sites miniers : 1 mine sur 3 signale leur présence, ce qui confirme leur ancrage. En 2013/2014, 75 % des sites où les FARDC sont implantés dénoncent l'ingérence de ces derniers dans leurs activités. Les ingérences prennent le plus souvent la forme de taxes illégales, suivis par l'infiltration des circuits commerciaux ou la participation directe à l'extraction des minerais.

5. Une dynamique encourageante de réformes et de mesures complémentaires s'est enclenchée depuis 2009

Le nombre d'outils, de lois, d'initiatives et de programmes pour lutter contre l'exploitation illégale de minerais dans la région a explosé depuis 2009. De nombreuses mesures ont été prises pour empêcher l'ingérence d'acteurs armés dans le secteur des minerais et restaurer la confiance des marchés : notamment, le développement de filières fermées a permis le retour d'acheteurs internationaux dans la région.

L'ingérence d'acteurs armés dans les mines de 3T du Nord-Katanga semble avoir totalement cessé – ou du moins dans les sites visités en 2013/14. Les pressions des autorités provinciales et des programmes privés ont apparemment dissuadé les FARDC de s'ingérer dans les activités des mines de 3T de la région, d'où une amélioration spectaculaire de la réputation commerciale de cette dernière.

De nombreux artisans miniers du secteur des 3T se sont reconvertis dans l'exploitation aurifère, principalement pour tirer parti de la croissance du marché mondial de l'or. Cette transition s'est opérée dans un contexte particulier :

- Pressions locales et internationales sur les pratiques des fournisseurs de 3T

- Déploiement de programmes de développement de chaînes d'approvisionnement en minerais responsables
- Implication croissante de la société civile locale
- Mesures nationales et provinciales pour améliorer la gouvernance du secteur minier

De toute évidence, les autorités locales commencent à adopter des stratégies innovantes, plus globales, pour développer des circuits commerciaux légaux dans le secteur des minerais. Le fait que les autorités de Maniema aient décidé de faire passer toutes les chaînes d'approvisionnement de leur province par Kindu pour mieux les distinguer des circuits de production et de distribution du Kivu dénote une meilleure compréhension du fonctionnement des réseaux de financement des conflits dans la région.

Mais les réformes minières restent lentes, malgré la mobilisation de tous pour améliorer la gouvernance du secteur et l'attention accrue des autorités gouvernementales. Les missions de validation prennent du retard et ne concernent encore qu'un nombre limité de zones géographiques. De fait, la majorité des mines artisanales opèrent toujours dans l'illégalité.

Il serait pertinent que les autorités et les principales exploitations minières à grande échelle modifient leur approche de la question de l'AM, et qu'elles privilégient une meilleure intégration aux mesures de coercition et d'exclusion. Il faut encore sensibiliser les uns comme les autres à l'importance de l'artisanat minier pour la survie des communautés locales, et les inciter à adopter des politiques de coopération.

Par ailleurs, une entreprise industrielle a manifesté son intérêt pour un projet d'exploitation minière à grande échelle à Bisie, ce qui constituerait une avancée décisive pour ce gisement où, par le passé, des milliers d'artisans miniers travaillaient sous le contrôle direct de plusieurs acteurs armés.

Autre avancée qui facilite la coopération de la société civile et des communautés locales avec les autorités provinciales et nationales : la formation de comités de suivi et de comités provinciaux rassemblant les acteurs locaux du secteur, sur le modèle des « unités d'information » dont l'OCDE préconise la création. Conçues et lancées pour assurer le suivi du programme de diligence de l'iTSC, ces structures ont notamment pour rôle d'identifier des risques, de lancer des alertes et de proposer des réformes. Malheureusement, leur fonctionnement est entravé, entre autres, par le poids de la bureaucratie et de procédures fastidieuses, ainsi que par le manque de moyens.

De toute évidence, le nombre d'outils, de lois, d'initiatives et de programmes pour lutter contre l'exploitation illégale de minerais dans la région a explosé depuis le lancement du Guide OCDE sur le devoir de diligence – soit sur une période relativement courte.

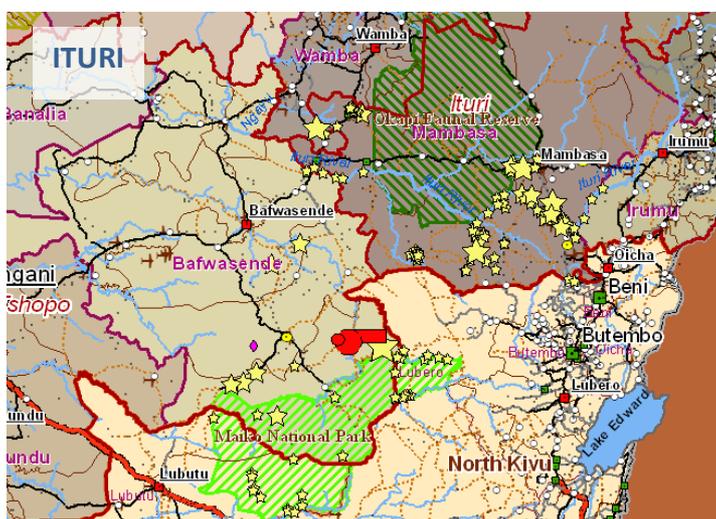
L'artisanat minier à l'est de la RDC

1. Nombre de mines à l'est de la RDC

Les mines artisanales sont légion à l'est de la RDC, dispersées sur l'ensemble du territoire, souvent dans des zones reculées. Les artisans miniers se déplacent facilement, abandonnant régulièrement leurs terres au profit de sites qu'ils viennent de découvrir – ou de redécouvrir. Du fait de ces pratiques et, plus largement, de l'instabilité de la région, il est difficile d'y évaluer le nombre exact de mines en activité. Selon les chiffres consolidés du cadastre minier congolais, **en 2010, les provinces de l'est comptabilisaient un total de 3 279 concessions et carrières en activité, dont plus de la moitié au Katanga (1 846).**⁵ Le Tableau 1 récapitule le nombre de sites dans lesquels l'IPIS a pu effectivement collecter des données entre 2009 et décembre 2014. On peut considérer qu'il s'agit là de l'estimation à minima du nombre de mines artisanales en activité dans les provinces de l'est de la RDC.⁶

Tableau 1 : Sites miniers inspectés par l'IPIS par province⁷

Province	Mines
South Kivu	477
North Kivu	401
Southeast Province Orientale	299
Maniema	284
Northern Katanga	113
Total	1574



⁵ Cadastre minier (CAMI) de la RDC, *Rapport Annuel 2010*, juin 2011, p.20. Ces chiffres incluent le Nord et le Sud-Kivu, la Province Orientale, le Maniema et le Katanga.

⁶ L'IPIS n'a pas été en mesure de retourner dans l'ensemble des sites miniers inspectés lors de ses premiers exercices de cartographie. Un certain nombre d'entre eux peut donc s'être tari ou avoir été abandonné – bien qu'à priori la majorité reste en activité.

⁷ À ce jour, l'IPIS a concentré ses recherches sur une petite partie de la Province orientale : Bafwasende, Wamba et Mambasa en 2010, et le district de l'Ituri (territoires de Mambasa, Irumu, Djugu, Mahagi et Aru) en 2013/14.

Image 1 : Cartes des sites inspectés par l'IPIS au Kivu et dans son arrière-pays en 2009 et 2010

Pour les versions intégrales et interactives de ces cartes, dont les légendes, cf.

<http://ipisresearch.be/home/conflict-mapping/mapping-conflict-motives-war-areas/conflict-mapping-drc/>

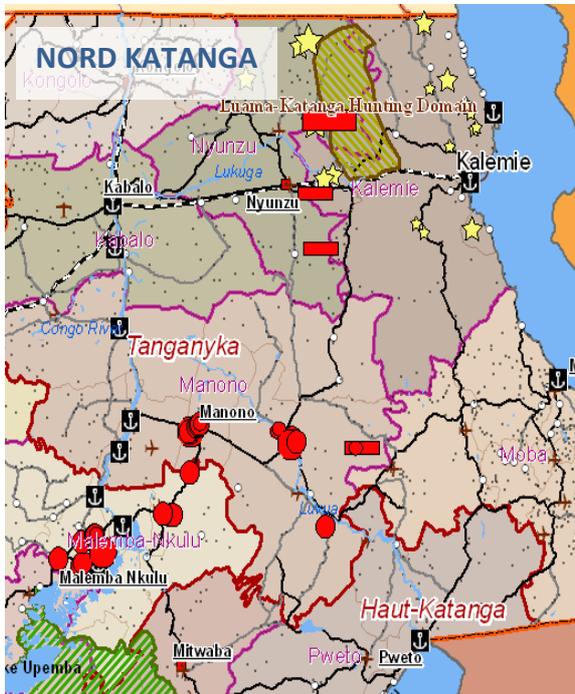
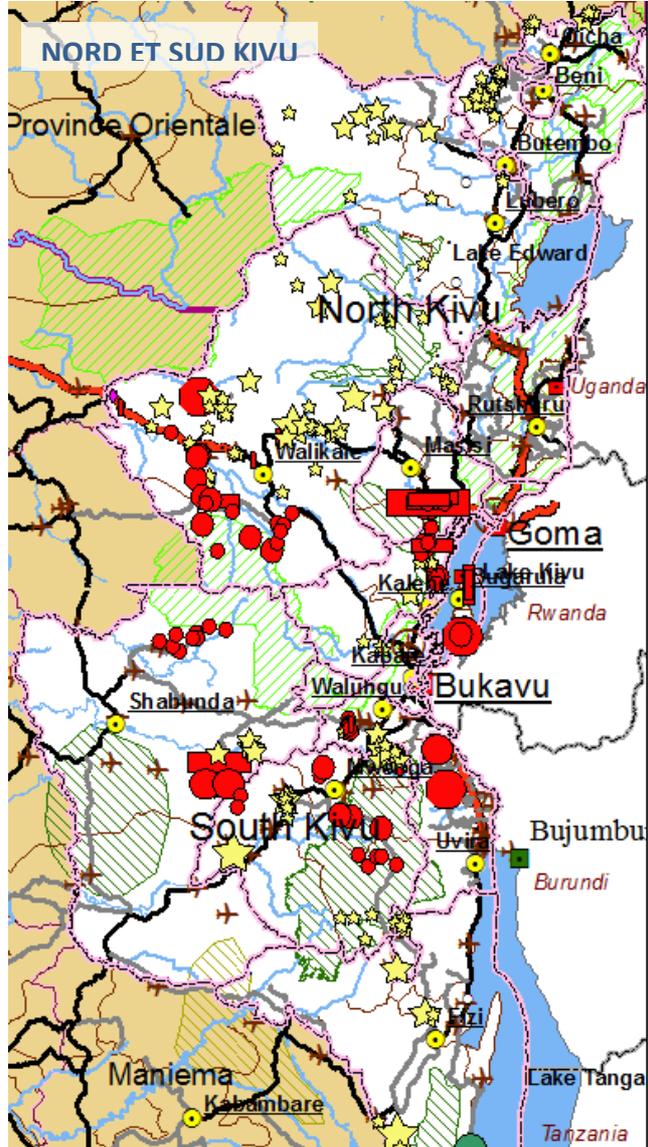
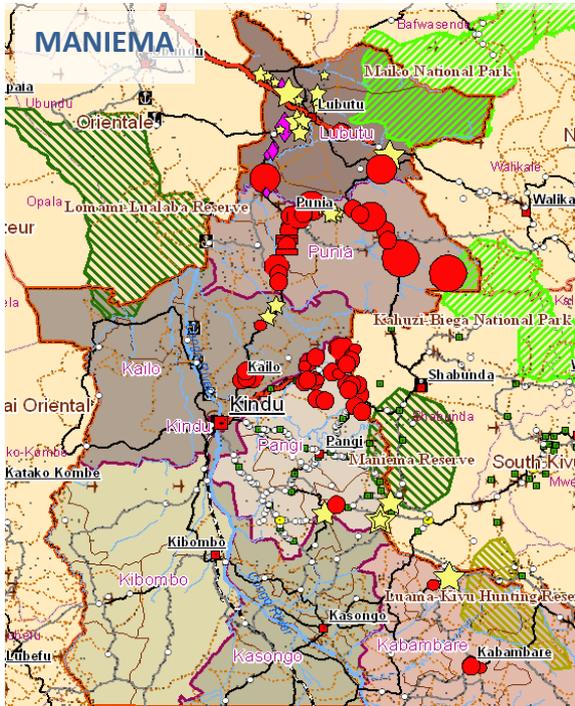
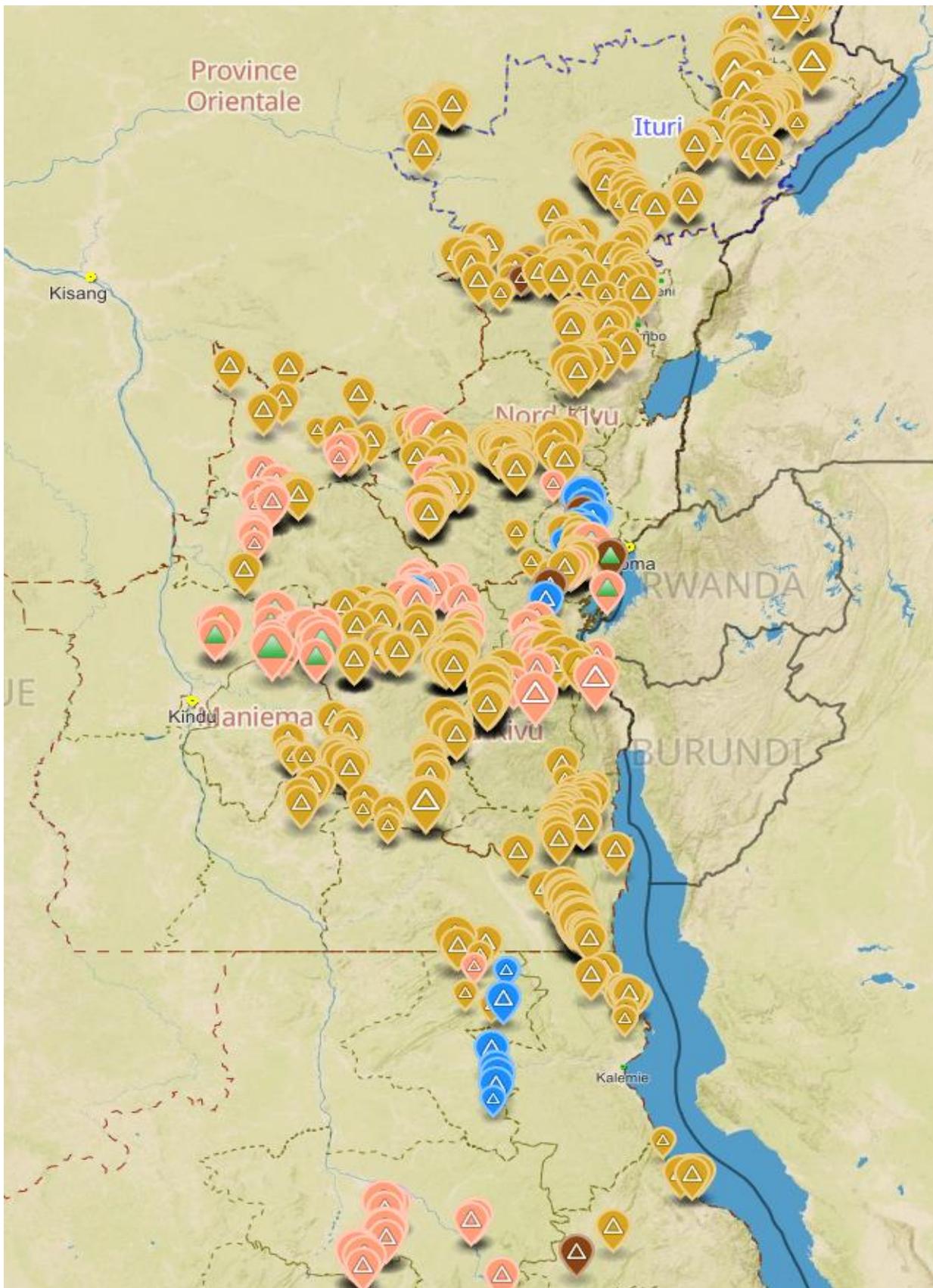


Image 2 : Carte des sites inspectés par l'IPIS à l'est de la RDC en 2013/14

Pour la version intégrale et interactive de cette carte, cf.

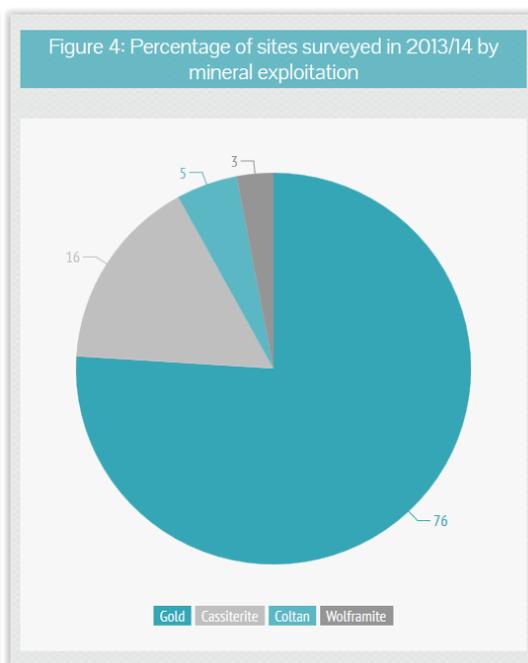
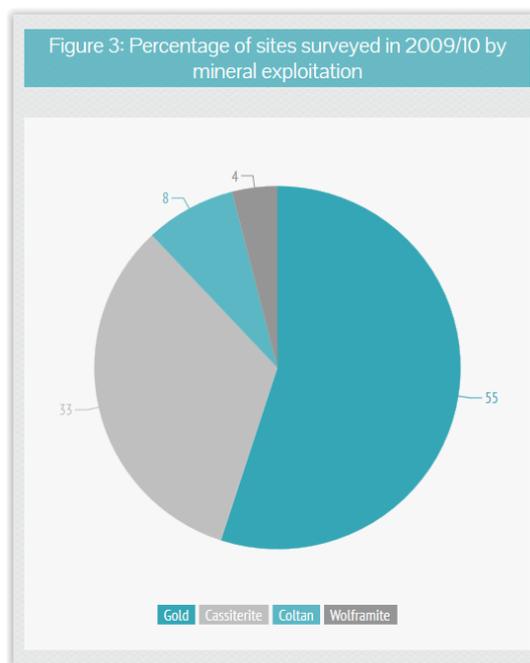
<http://ipisresearch.be/publication/analysis-interactive-map-artisanal-mining-areas-eastern-drc-may-2014-update/>



Il est probable que le nombre réel de mines en activité soit significativement plus élevé que celui avancé dans le Tableau 1. D'une part, la base de données de l'IPIS agrège parfois plusieurs mines sous le nom d'un seul site ; d'autre part, l'IPIS n'a pas pu inspecter l'ensemble des sites.⁸

Tableau 2 : Nombre de sites miniers inspectés par type de minerai exploité et par province en 2009/10 et 2013/14

	North Kivu	South Kivu	Maniema	Katanga	Ituri District	Total
2009/10						
Cassiterite	21	63	87	33	3	207
Coltan	13	9	11	7	12	52
Wolfram	4	18	3	0	2	27
Gold	67	62	62	20	135	346
2013/14						
Cassiterite	33	70	54	24	0	181
Coltan	13	33	0	12	0	58
Wolfram	10	13	12	1	0	36
Gold	280	288	72	44	176	860



⁸ Par exemple, les données collectées dans les 14 mines situées aux environs du village PK7 (à 7 kilomètres de Punia, Maniema) sont enregistrées sous le nom d'un seul site. Ou encore, il a été impossible d'accéder aux nombreuses mines artisanales du Parc national de la Maïko et de ses alentours. Sans oublier les sites relativement nombreux que l'IPIS n'a pas inspectés – notamment ceux utilisant le système de traçabilité de l'iTSCi au Maniema ; de même au Katanga, où l'IPIS n'a inspecté que 21 des 35 sites iTSCi en 2013/14, et au Sud-Kivu, où il n'en a inspecté que 3 sur 4. Tous les sites iTSCi inspectés n'étaient pas militarisés. Le Tableau 2 classe les 550 sites inspectés en 2009/10 et les 1088 sites inspectés en 2013/14 par type de minerai exploité ; il inclut les sites où plusieurs minerais sont exploités, d'où un nombre total de sites différent de celui indiqué dans le Tableau 1.

Les données et les Images 1 et 2 ci-avant mettent en évidence que les artisans miniers à l'est de la RDC produisent principalement de l'or, le nombre de mines d'or étant trois fois supérieur à celui des mines de 3T. Un constat confirmé par le nombre de personnes travaillant dans le secteur de l'or (cf. ci-après) et par le nombre de centres de négoce proposant de l'or – 136 sur les 148 inspectés par l'ISIS en 2013/14. De fait, le commerce de l'or prospère dans l'ensemble de l'est de la RDC.

A contrario, outre le Nord-Katanga, on ne dénombre que deux zones majeures de production et d'échange de coltan : Rubaya sur le territoire de Masisi (Nord-Kivu) et Shabunda (Sud-Kivu). Les principaux points de vente d'étain du Nord et du Sud-Kivu se situent à Mubi et Ndjingala (Walikale) pour le premier, et à Hombo (Kalehe) pour le second – auxquels s'ajoutent le Katanga, la zone réglementée de Nyabibwe (Sud-Kivu) et le nord de Pangi (Maniema). On trouve également des pôles locaux importants, mais nettement plus modestes, à Punia (Maniema), Shabunda (Sud-Kivu), Nzibira (Walungu, Sud-Kivu) et Lemera (Uvira, Sud-Kivu).

2. Nombre d'artisans miniers à l'est de la RDC

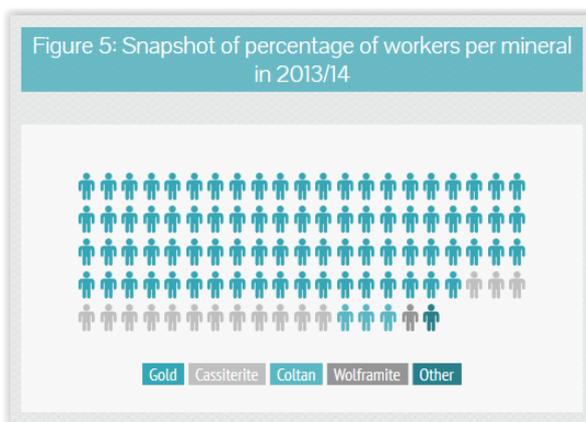
Il est fréquent que les artisans miniers migrent soudainement et en nombre, que ce soit pour des raisons de sécurité, du fait de contraintes de production, à cause d'évolutions des prix des marchés local et international, ou suite à la (re)découverte de gisements prometteurs. L'occupation d'un site minier dépend directement de ces conditions – sans compter les variations saisonnières, de nombreux creuseurs ne travaillant qu'aux périodes où les conditions météorologiques le permettent. De ce fait, le nombre de mineurs en activité ne peut être estimé que sur une période donnée, sans possibilité d'extrapolation.

Le Tableau 3 présente une estimation du nombre d'artisans travaillant sur les sites inspectés par l'IPIS en 2013/14. Ces chiffres compilent les observations de l'IPIS sur le terrain et les renseignements fournis par les responsables (par exemple le Président-Directeur général) des mines concernées. Ils comprennent non seulement les mineurs, mais aussi les personnes aidant à l'extraction. Les données relatives aux 3T ont été agrégées, car certains sites produisent deux ou trois minerais en même temps – souvent de la cassitérite et du coltan, ou de la cassitérite et du tungstène.

Tableau 3 : Nombre d'artisans miniers par type de minerai exploité et par province en 2013/14

	3Ts	Gold	Total	Unknown (sites)
North Kivu	12847	44038	56885	0
South Kivu	9649	57752	67401	9
Maniema	9888	7090	16978	5
Katanga	7853	19233	27086	2
Southeast Province				
Orientale	-	47933	47933	7
TOTAL	40237	176046	216283	16

Il arrive que certains artisans extraient plusieurs types de minerais à la fois. En outre, il est parfois difficile de déterminer le nombre exact d'artisans affecté à l'extraction de chaque type de minerai sur une même exploitation. De ce fait, il est malaisé d'établir le nombre total de travailleurs que mobilise l'extraction de chaque type de minerais. Pour autant, on évaluait en 2013/2014 à environ 32 000 le nombre de mineurs impliqués dans l'extraction de la cassitérite, 7 000 dans celle du coltan et 1 350 dans celle de la wolframite.⁹ Aucune évaluation n'est disponible pour 2009/10, du fait de données incomplètes sur les mineurs. Là encore, on relève que 4 artisans miniers de l'est de la RDC sur 5 opèrent actuellement dans le secteur de l'or.¹⁰

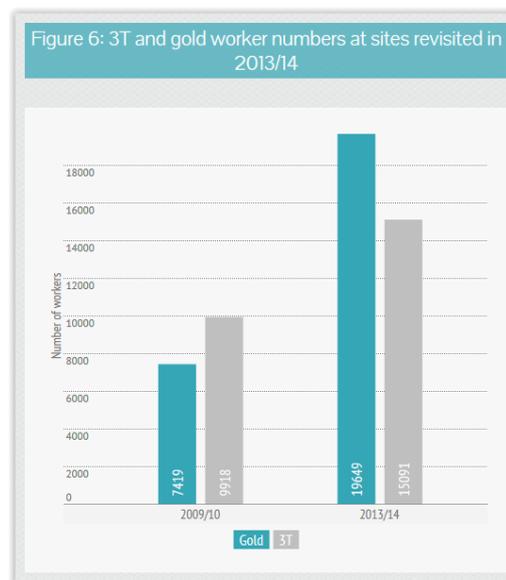


La mine d'or de Musigha, dans le Nord-Kivu, est le plus important des sites inspectés par l'IPIS en 2013/14, avec près de 16 500 travailleurs. Elle est talonnée par la mine d'or de Musebe, au Katanga, qui comptabilise 15 000 travailleurs. À l'inverse, seules deux mines de 3T – contre dix-huit en 2009/10 – emploient plus de 1 000 personnes. Cette double évolution sans précédent confirme que le secteur de l'or a absorbé la main d'œuvre du secteur des 3T depuis la fin 2010.

Tendances de l'artisanat minier

La volatilité des effectifs sur chaque site, le fait que des sites différents ont été inspectés en 2009/10 et en 2013/14 et le manque partiel de données sur le nombre de travailleurs en 2009/10¹¹ empêchent d'avoir une vision claire de l'évolution du nombre d'artisans miniers à l'est de la RDC en fonction du type de minerai exploité. Toutefois, certaines tendances se dégagent.

Sur l'ensemble des 100 sites inspectés par l'IPIS une première fois en 2009/10, puis



⁹ Cette estimation du nombre de travailleurs par type de minerai exploité en 2013/14 se fonde sur les données de l'IPIS. Elle prend en compte les volumes de production des principaux minerais exploités sur les sites inspectés, avec d'éventuels ajustements basés sur les volumes de production hebdomadaires désagrégés des autres types de minerais.

¹⁰ Pour une estimation du nombre d'artisans miniers par type de minerai et par province : cf. Annexes 1C et 1D.

¹¹ Les données sont incomplètes pour 117 mines d'or en 2009/10, contre 15 en 2013/14.

une deuxième fois en 2013/14, le nombre de travailleurs semble avoir augmenté.¹² Cependant, cette augmentation s'avère sensiblement plus importante dans les mines d'or que dans les mines de 3T, confirmant les précédentes observations. Les sites ayant connu la progression la plus importante entre les deux inspections de l'IPIS sont les mines d'or de Mobale (550 travailleurs en 2009, 2 500 en 2013) et de Mukungwe (132 en 2009, 7 000 en 2013) au Sud-Kivu, et les mines de Pede (220 en 2010, 1 200 en 2013) en Province orientale.

La reconversion des artisans miniers du secteur des 3T dans le secteur de l'or, et l'envergure qu'a prise ce dernier en conséquence, représentent une véritable manne financière pour les acteurs armés et les réseaux criminels. Les gisements d'or sont légion en RDC, jusque dans des zones reculées. Les acteurs armés ne manquent pas d'occasions de tirer profit de la production, du commerce ou de la taxation de l'or – notamment l'or issu de l'artisanat minier, dont les exportations ne sont presque jamais référencées (cf. ci-après). Comme le recommande l'Appendice 1 du Supplément sur l'or du Guide OCDE sur le devoir de diligence, il est urgent de procéder à la formalisation de l'artisanat minier, et d'identifier les négociants officiellement liés à ces activités, pour mieux les responsabiliser.

Dans les mines de 3T que l'IPIS a inspectées en 2009/10 et en 2013/14, si le nombre de travailleurs exploitant de la cassitérite n'est passé que de 9 200 à 9 600, celui des travailleurs exploitant du coltan a explosé, passant de 625 en 2009/10 à 5 400 en 2013/14. Ces chiffres illustrent l'impact des dynamiques locales et globales sur l'artisanat minier – notamment les conséquences d'une hausse ou d'une chute des prix des minerais, et l'influence des programmes pour des minerais « libres de conflits ». La mine de coltan de Luwowo employait près de 5 000 personnes (contre 25 en 2009) lorsque l'IPIS l'a inspectée pour la deuxième fois en septembre 2013. Selon les recherches de l'IPIS, cette progression est certes due à la richesse du gisement, mais aussi à l'évolution de la production minière au Nord-Kivu, avec à l'époque une reconversion de nombreux mineurs du secteur de la cassitérite dans le secteur du coltan.¹³

En 2013, des habitants de Rubaya (à proximité de Luwowo) ont signalé l'afflux de milliers d'artisans miniers dans cette région riche en coltan. Apparemment, les mineurs misaient sur l'ouverture d'un centre de négoce à Rubaya en avril 2013 pour relancer le commerce de minerais dans la région.¹⁴ À l'époque, l'interdiction du transport de minerais en provenance du Maniema par voie aérienne via le Kivu, l'inexistence d'un quelconque programme de diligence tel que l'iTSCi sur le terrain et la fermeture de deux comptoirs d'achat avaient entraîné une chute des échanges puis des prix de la cassitérite, poussant les mineurs à quitter les sites de Bisie (Nord-

¹² Cela tient en partie au fait que les données sont plus complètes pour 2013/14, avec seulement 5 sites dont on ne connaît pas le nombre de travailleurs, contre 12 en 2009/10 (8 mines d'or, 4 mines de cassitérite).

¹³ K. Matthysen & A. Zaragoza, *'Conflict Minerals' initiatives in DRC Congo: Perceptions of local communities*, IPIS/Humanity United/EURAC, novembre 2013, pp.11-12.

¹⁴ Ibid.

Kivu) et de Nyabibwe (Sud-Kivu) pour s'installer à Rubaya et y chercher du coltan, dont le cours avait à l'inverse connu une hausse significative en 2011.¹⁵

Depuis, l'ITRI a étendu son Programme sur les chaînes d'approvisionnement en étain (Tin Supply Chain Initiative – iTSCi)¹⁶ aux minerais provenant des mines de Rubaya et a annoncé en mars 2015 qu'il interviendrait bientôt sur le territoire de Walikale. De fait, le nombre d'artisans opérant dans la mine de cassitérite de Bisie (Walikale, Nord-Kivu) a également connu d'importantes fluctuations depuis 2010. Après être passé de 2 000 mineurs lors de l'inspection de l'IPIS en 2009 à quelques centaines au moment de la suspension de l'exploitation minière décrétée par le président de septembre 2010 à mars 2011,¹⁷ il est remonté pour atteindre 2 000 à 3 000. Puis en 2015, il a chuté à moins de 200, du fait de difficultés rencontrées par l'artisanat minier informel souterrain. Pour autant, l'iTSCi ne sera pas étendue à la mine de Bisie, celle-ci devant être transformée en mine souterraine industrielle par Alphamin Bisie Mining SA.

Le cas de la mine d'or de Musebe et de sa croissance spectaculaire en l'espace de quelques mois début 2013 illustre un des principaux obstacles au développement de chaînes d'approvisionnement en minerais responsables : les phénomènes migratoires de masse. Selon Radio Okapi, Musebe abritait 30 000 artisans miniers en juin 2013. Une telle croissance démographique n'est pas sans conséquences sur la situation humanitaire des localités concernées, notamment sur la santé et la sécurité des populations, ou encore sur l'éducation, avec de nombreuses déscolarisations pour partir à l'assaut des mines.¹⁸ Ces perturbations peuvent affecter directement les chaînes d'approvisionnement et ruiner les efforts d'entreprises tentant de développer des pratiques responsables. Le Katanga a assisté à de nombreux phénomènes migratoires de ce type ces dernières années, notamment à Linga, Kisengo et Kahendwa.¹⁹

3. Données sur la production et les exportations d'or et de 3T

Données sur la production et les exportations

Les données sur la production de minerais en RDC ne sont pas toujours disponibles, ni comparables, ni fiables – sans compter le problème du trafic illégal à l'est de la

¹⁵ Ibid.

¹⁶ Ce programme consiste en un système de traçabilité et de diligence permettant d'identifier la mine d'origine de toute cargaison grâce à l'emballage et l'étiquetage électronique de chaque lot de minerais.

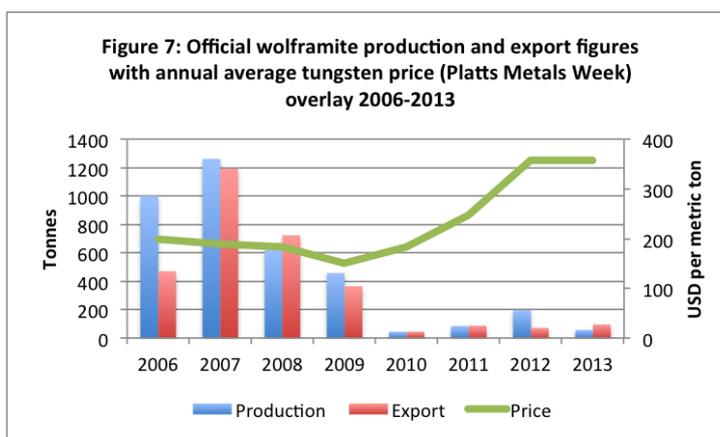
¹⁷ S. Z. Wimmer & F. Hilgert, *Bisie. A one-year snapshot of the DRC's principal cassiterite mine*, IPIS, novembre 2011. On estime aujourd'hui que 3 500 personnes travaillent sur ce site.

¹⁸ Cf. Katanga : 4 personnes succombent à des maux de tête et à la toux à la mine Musebe, 25 juin 2013, Radio Okapi ; Katanga : un éboulement fait 4 morts dans la carrière d'or de Musebe, 27 juillet 2013, Radio Okapi ; Katanga : des élèves abandonnent les cours pour exploiter de l'or à Nyunzu, 24 avril 2013, Radio Okapi.

¹⁹ *Analysis of interactive map of artisanal mining areas in eastern DR Congo*, novembre, IPIS, 2013, p.14.

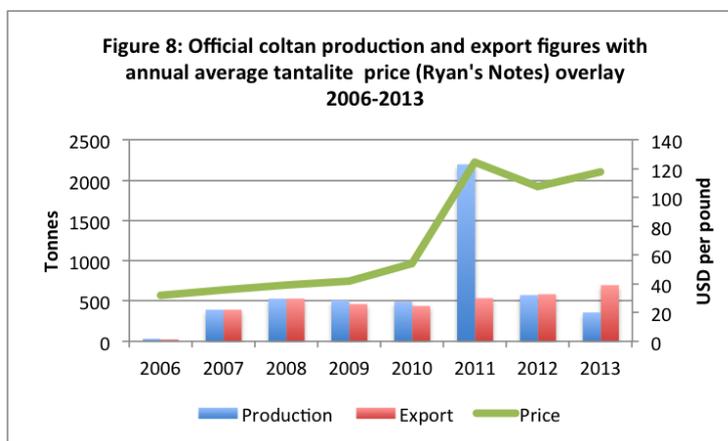
RDC, par définition difficilement traçable. Pour autant, les informations fournies par le Ministère des Mines de la RDC²⁰ sur la production et les exportations d'or et de 3T peuvent être extrapolées pour dégager des tendances générales.²¹

Les données officielles révèlent un pic de la production déclarée de wolframite et de cassitérite en 2007 et 2008 (cf. Images 7 et 9), suivi d'une chute significative depuis cette période, en particulier pour la wolframite. Le Ministère des Mines congolais souligne que ce déclin s'est



amorcé lors de la crise financière mondiale, puis s'est aggravé à partir de 2010 suite à diverses mesures de réglementation, dont l'interdiction des activités minières par le président en septembre 2010, et au durcissement des pressions des marchés internationaux sur la RDC pour que le pays produise des minerais « libres de conflit ». ²² Si la production de wolframite et de coltan a respectivement diminué de 71 % et de 37,6 % entre 2012 et 2013, le trafic transfrontalier de ces minerais à forte valeur ajoutée a pour sa part augmenté à partir de septembre 2010. ²³ Plus profitables, le tantale et le tungstène sont particulièrement attractifs pour les trafiquants, d'où un risque de sous-évaluation des volumes de production. ²⁴

Autre constat : le pic de la production déclarée de coltan en 2011, qui coïncide avec une augmentation soudaine du cours mondial du tantale (de 52 \$ par once à 125



²⁰ Cf. Annexes 1E et 1F.

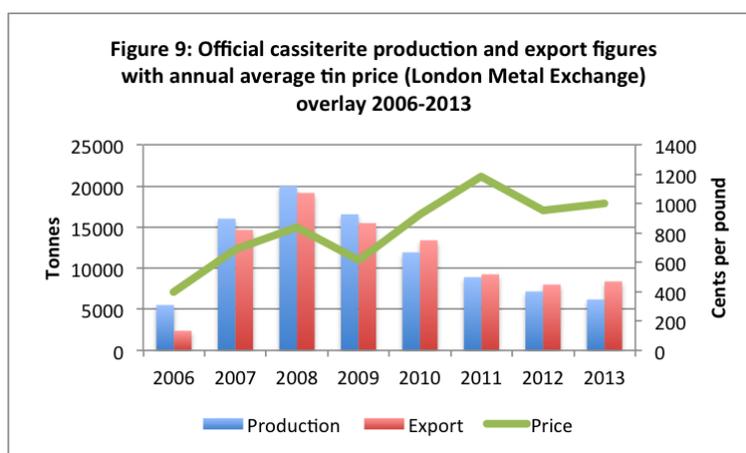
²¹ Ces chiffres officiels sont à manier avec précaution vu les difficultés d'accès aux sites de production et la fréquence des fausses déclarations. Par exemple, le Groupe d'experts des Nations Unies signale que la COOPERAMMA (Coopérative des exploitants artisanaux miniers de Masisi) s'est entendue avec des agents de l'État pour sous-évaluer ses volumes de production et ainsi dissimuler qu'elle exporte illégalement une partie de ses minerais au Rwanda. Cf. Rapport du Groupe d'experts des Nations Unies, S/2-14/42, para.205.

²² Ministère des Mines, *Statistiques minières de 2003 à 2012*, septembre 2003, p.6.

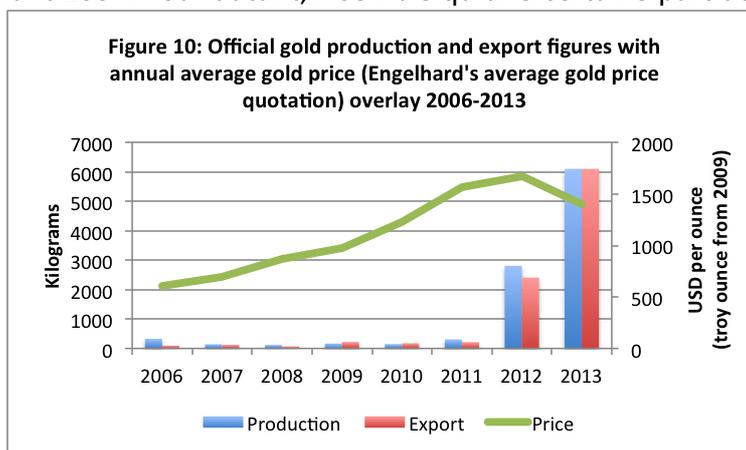
²³ Rapport final du Groupe d'experts des Nations Unies S/2011/738, para.478.

²⁴ Rapport final du Groupe d'experts des Nations Unies S/2012/843, para.161-181.

§)²⁵, ne semble pas s'être répercuté proportionnellement sur les exportations de la période. Le pic de production en 2011 tient certainement à la levée de l'interdiction des activités minières par le président, qui a poussé de nombreux exploitants à déclarer les stocks qu'ils avaient accumulés illégalement jusque là, dans l'espoir de les écouler au prix fort sur les marchés internationaux à nouveau accessibles. Cependant les exportateurs du Kivu ont subi de plein fouet le contrecoup de l'interdiction des échanges de minerais, puis du lancement de la Conflict Free Smelter Initiative en avril 2011, à partir duquel de nombreux fondeurs et affineurs se sont mis à réclamer des preuves de diligence. À la fin 2011, les exportateurs n'étaient plus que trois dans la région, contre 25 en 2010.²⁶ Deux d'entre eux ont ensuite été accusés d'avoir financé indirectement des acteurs armés, et sont tombés sous le coup d'une fermeture administrative. Puis le transport de minerais en provenance du Maniema par voie aérienne via le Kivu a été interdit. Conséquence : selon le Groupe d'experts des Nations Unies sur la RDC, le trafic transfrontalier de minerais a repris de plus belle dès 2012,²⁷ et continué d'abreuver le Rwanda tout au long de l'année 2013.²⁸



Malgré une baisse à la fin des années 2000, la production déclarée de cassitérite reste supérieure à celle d'avant 2007. Pour autant, il semble qu'une certaine part de la production réelle ne soit pas déclarée et quitte le pays illégalement. En 2013, la production déclarée de cassitérite atteignait 6 210 tonnes, dont près de 4 378 tonnes provenant des sites iTSCi (sans compter les minerais d'étain/tantale et d'étain/tungstène).²⁹



²⁵ Prix indiqués dans les rapports de l'Institut d'études géologiques des États-Unis (US Geological Survey) sur les matières premières minérales pour les années 2010 et 2014.

²⁶ J. Cuvelier et al, *Analysing the Impact of the Dodd-Frank Act on Congolese Livelihoods*, SSRC, novembre 2014, p.13.

²⁷ Rapport final du Groupe d'experts des Nations Unies S/2012/843, para.160.

²⁸ Rapport final du Groupe d'experts des Nations Unies S/2014/42, para.200.

²⁹ Annexes 1H à 1J

La comparaison des chiffres officiels et des estimations de l'IPIS révèle l'étendue du trafic d'or en RDC. La production d'or déclarée atteint 6 111,97 kg en 2013, et les exportations déclarées, 6 109,74 kg. L'écrasante majorité de cet or provient des exploitations industrielles : 5 833,31 kg pour la production et 5 875,56 kg pour les exportations. Globalement, les chiffres officiels ont connu une forte progression en 2012 et 2013, attribuable à l'entrée en phase de commercialisation des entreprises Twangiza Mining et Kibali Gold. Les chiffres officiels de l'artisanat minier sont d'une fiabilité relative, du fait de l'inaccessibilité des sites de production et de la fréquence des fausses déclarations. Pour donner une idée du décalage entre ces chiffres et la réalité : en se basant sur la production hebdomadaire des exploitations aurifères artisanales inspectées par ses soins en 2013, l'IPIS estime que 8 à 10 tonnes d'or ont été produites cette année-là par les artisans miniers de l'est de la RDC – contre seulement 292,27 kg selon les données officielles. Avec des exportations largement inférieures à la production déclarée, il apparaît clairement que la majorité de l'or issu de l'artisanat minier en RDC continue de quitter le pays illégalement.

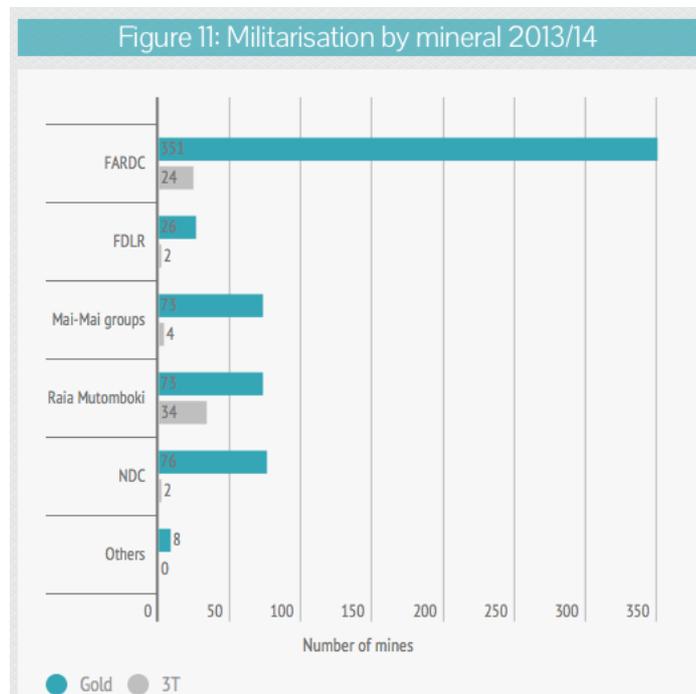
Militarisation des sites miniers à l'est de la RDC

Cette partie fournit des données sur la présence de groupes armés non-étatiques et des forces de sécurité publiques sur les sites miniers de la RDC, et sur l'ingérence de ces derniers dans leurs activités. Les recherches menées en 2009/10 et 2013/14 n'ayant souvent pas concerné les mêmes sites, il est difficile de comparer les données entre ces deux périodes. En outre, l'ingérence d'acteurs armés dans les mines répond à des dynamiques complexes et changeantes. Pour toutes ces raisons, il a été jugé préférable de présenter les chiffres de chaque période d'activité sous la forme d'instantanés. À noter : la collecte d'informations sur la présence et l'ingérence d'acteurs armés sur les sites miniers n'est pas infaillible – les dits acteurs armés pouvant par exemple recourir à des intermédiaires pour faire écran durant les inspections et masquer leur implication. Il n'en reste pas moins possible de dégager certaines tendances.

1. Militarisation des sites miniers : présentation

Lors de son premier exercice de cartographie des conflits en 2009/10, l'IPIS a relevé la présence de groupes armés non-étatiques ou des forces de sécurité publiques dans 265 sites sur un total de 579.³⁰ 48 de ces sites signalaient la présence d'au moins deux acteurs armés différents. En 2013/14, l'IPIS a relevé la présence de groupes armés non-étatiques ou de forces de sécurité publiques dans 591 sites sur un total de 1088. 96 de ces sites signalaient la présence d'au moins deux acteurs armés différents.

Précision importante : même si la présence armée s'accompagne dans la plupart des cas d'ingérence, il existe des exceptions. La militarisation n'est donc pas nécessairement synonyme d'ingérence. Par ailleurs, le nombre de mines signalant la présence de groupes armés non-étatiques ou des forces de sécurité publiques ne suffit pas à apprécier le volume de minerais produits sous contrôle armé, dans la mesure où le niveau de



³⁰ Dans 46 cas sur ces 265 sites, la présence d'acteurs armés a été signalée par des sources secondaires, et n'a pu être confirmée par une inspection pour des raisons de sécurité. Le problème s'est notamment posé sur le territoire de Mambasa (31 sites), ainsi qu'au Bafwasende et au Lubero (Province orientale), et au Mwenga dans le Sud-Kivu. Les cartes IPIS de l'époque indiquaient ainsi que la présence d'acteurs armés n'était pas confirmée dans ces régions, alors qu'elle était très probable.

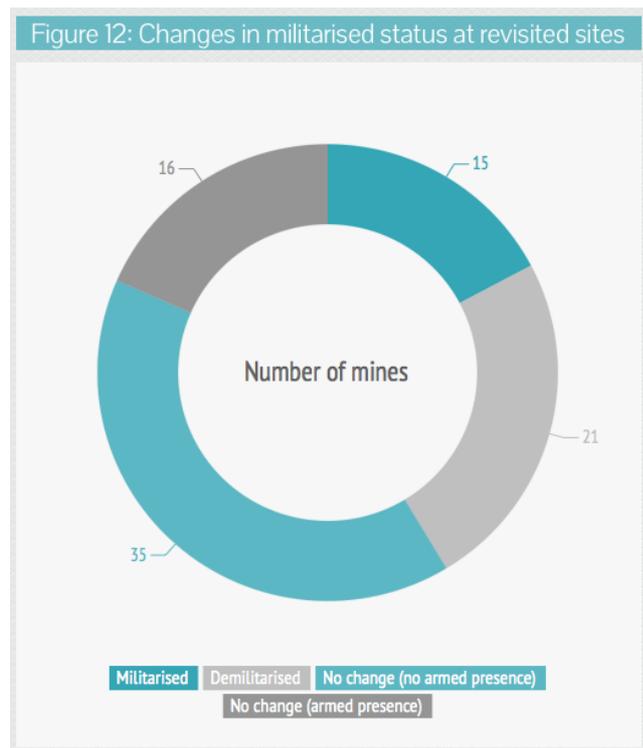
production varie selon les sites.

Prises dans leur globalité, les données sur les mines d'or et de 3T en 2009/10 et 2013/14 mettent en évidence une diminution des volumes de production de 3T liés directement ou indirectement au financement de groupes armés non-étatiques et des forces de sécurité publiques. 57 % des mineurs du secteur des 3T ont vu leur production affectée par la présence de ces acteurs en 2009/10, contre 26 % en 2013/14. Cependant, cette chute est en partie l'effet mathématique de la reconversion de nombreux mineurs du secteur des 3T dans celui de l'or durant cette période. De fait, la situation réelle d'une bonne part des artisans miniers reste la même : 57 % des travailleurs des mines d'or opèrent en présence de groupes armés non-étatiques ou de forces de sécurité publiques.

L'étude IPIS 2013/14 démontre l'importance du secteur de l'or dans le financement de conflits à l'est de la RDC. 524 mines d'or sur un total de 850 (61 %) signalent la présence de groupes armés non-étatiques ou des forces de sécurité publiques, contre 59 sur plus de 200 mines de 3T (27 %). Ce constat n'apparaissait pas aussi clairement lors de la rédaction du Guide OCDE sur le devoir de diligence ; à l'époque, l'IPIS ne signalait la présence de groupes armés non-étatiques ou de forces de sécurité publiques que dans 50 % des 340 mines d'or et 35 % des 200 mines de 3T inspectées. 18 mines de 3T signalaient la présence d'au moins deux acteurs armés différents, contre 29 mines d'or.

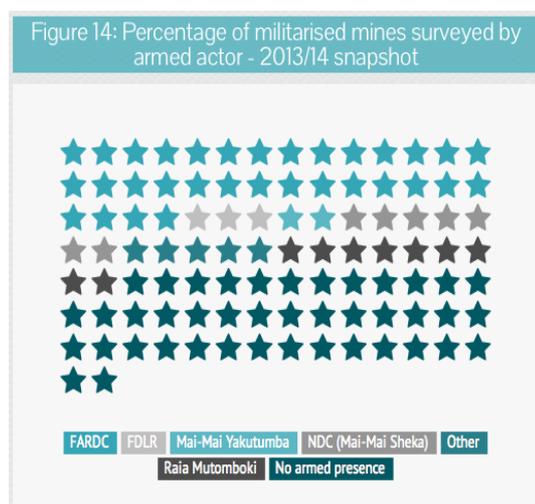
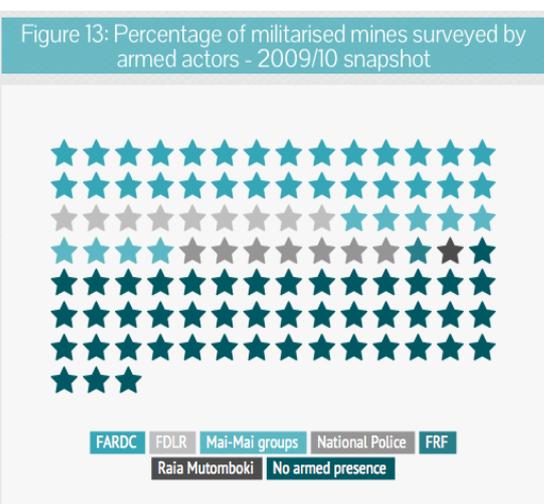
89 mines d'or et 7 mines de 3T inspectées en 2013/14 signalent la présence d'au moins deux acteurs armés différents. Ces chiffres confirment que c'est désormais le secteur de l'or qui attire toutes les convoitises, et non plus celui des 3T. De fait, sur les 100 sites ayant fait l'objet d'une deuxième inspection de l'IPIS en 2013/14, le nombre de mines d'or nouvellement militarisées est deux fois supérieur à celui des mines de 3T (10 contre 5). À noter cependant, sur la même période, 12 mines d'or ont pour leur part été démilitarisées, contre 8 mines de 3T.

Les changements de situation constatés sur les 100 sites ayant fait l'objet d'une deuxième inspection de l'IPIS en 2013/14 sont présentés sur l'Image 12. Si 51 mines conservent le même statut, 21 ont été démilitarisées, tandis que 15 autres signalent l'intrusion d'un nouvel acteur armé. Il faudrait pouvoir comparer un échantillon plus large de sites, sur une période plus longue, pour dégager des



tendances globales. Néanmoins, les données collectées en 2009/10 et 2013/14 par l’IPIS soulignent le dynamisme des acteurs armés dans la région, en particulier au Kivu : si les FDLR y ont perdu 6 sites, ils ont cependant été remplacés par les Raïa Mutomboki, par la NDC Sheka, ainsi que par des éléments criminel des FARDC dans un cas.

Au niveau provincial, si 39 % des 97 mines d’or et de 3T inspectées au Nord-Kivu en 2009 signalaient une présence armée, l’extension des recherches de l’IPIS en 2013/14 à des zones plus reculées révèle que la militarisation de la région est aujourd’hui nettement plus élevée, avec 79 % des 330 mines inspectées signalant une présence armée. Reste à savoir si ces chiffres sont le fait d’une réelle aggravation de la militarisation du Nord-Kivu, d’un pic ponctuel des violences suite à la rébellion du M23 en 2013 ou simplement d’une meilleure appréhension de la situation sur le terrain grâce à des données plus complètes. Sur l’ensemble des sites ayant fait l’objet d’une deuxième inspection de l’IPIS en 2013/14, la présence (et l’ingérence) des FARDC s’est renforcée, avec 13 sites concernés contre 7 en 2009.



Au Sud-Kivu, 56 % des 119 mines d’or et de 3T signalaient la présence de groupes armés non-étatiques ou de forces de sécurité publiques en 2009 – contre 58 % des 367 mines inspectées en 2013/14. Sur les sites qui faisaient l’objet d’une deuxième inspection, l’ingérence des FARDC semblait avoir reculé, avec 5 sites concernés contre 7 en 2009/10. Ces chiffres confirment que la militarisation des sites miniers est un phénomène mouvant. Les FARDC ne cessent de se redéployer en fonction de l’évolution des conditions de sécurité dans telle ou telle zone, d’où leur tendance à passer de mine en mine. L’IPIS a déjà signalé par le passé la connivence entre les agents civils de l’État qui prélèvent des taxes illégales – pratique très répandue selon les résultats d’une enquête menée au Sud-Kivu en 2014 – et les acteurs armés s’ingérant dans les activités du secteur minier.³¹ Pour changer l’attitude des FARDC à l’égard des artisans miniers, il faudra d’abord régler le problème des taxations illégales ; en effet, ce sont les réseaux criminels qui incitent les FARDC à s’ingérer

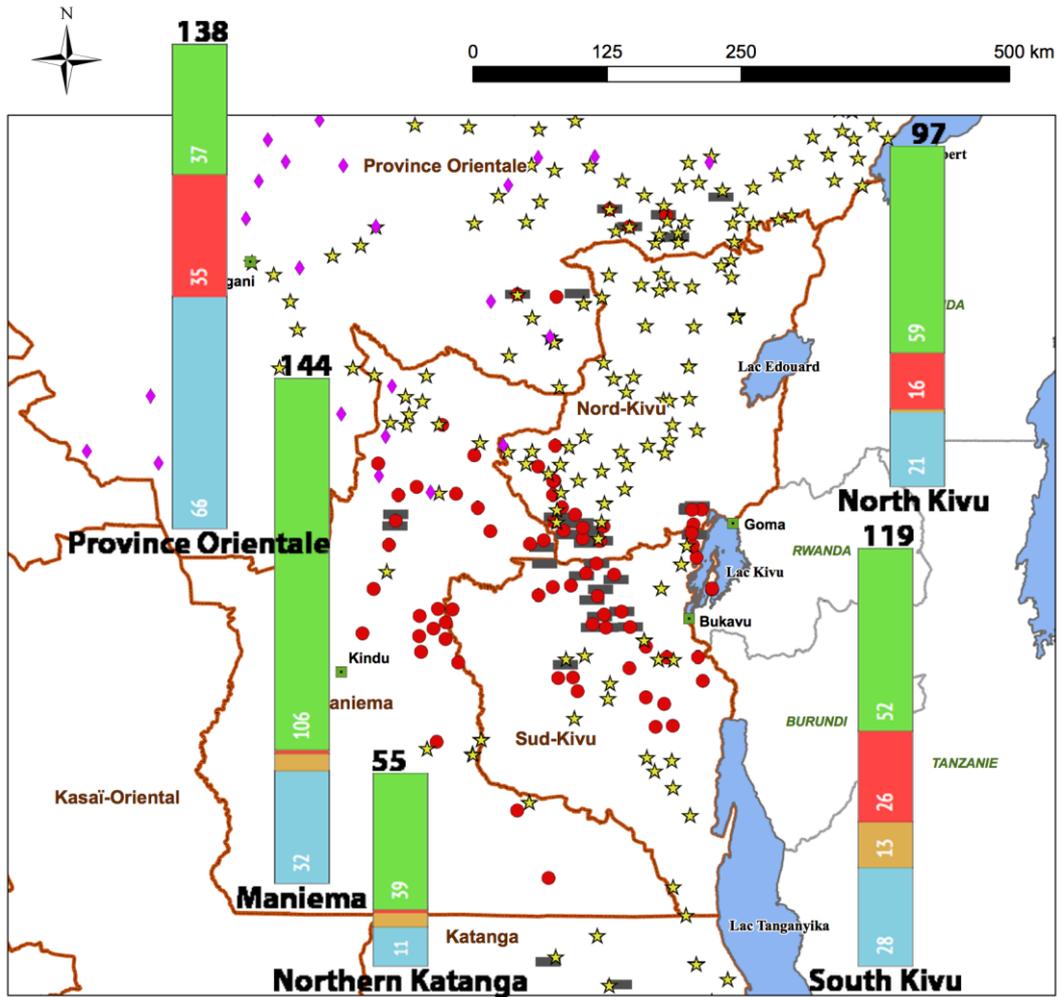
³¹ *Analysis of interactive map of artisanal mining areas in eastern DR Congo*, IPIS, mai 2014, p.17.

dans les activités des mines, en leur reversant une part de leurs profits en échange de leur complicité.

La situation des sites du Sud-Kivu ayant fait l'objet d'une deuxième inspection de l'IPIS en 2013/14 confirme le caractère changeant du phénomène d'ingérence armée dans les mines. La présence des FDLR y a réduit de moitié depuis 2009/10, pour se limiter à 3 sites, tandis que les Raïa Mutomboki – auparavant absents – ont investi 7 sites. En Province orientale, l'IPIS a concentré ses recherches sur l'Ituri. En 2010, les données collectées sur ce territoire indiquaient que 73 % des sites étaient militarisés. En 2013/14, sur 176 mines inspectées dans l'Ituri, 61 étaient militarisées ; et sur les 16 sites qui faisaient l'objet d'une deuxième inspection de l'IPIS, 5 avaient été démilitarisés depuis 2010.³²

³² L'étude 2013/14 excluait le territoire du Bafwasende et incluait des sites non-militarisés qui n'avaient pas été pris en compte en 2010.

Image 15 : La militarisation des sites miniers inspectés en 2009/10



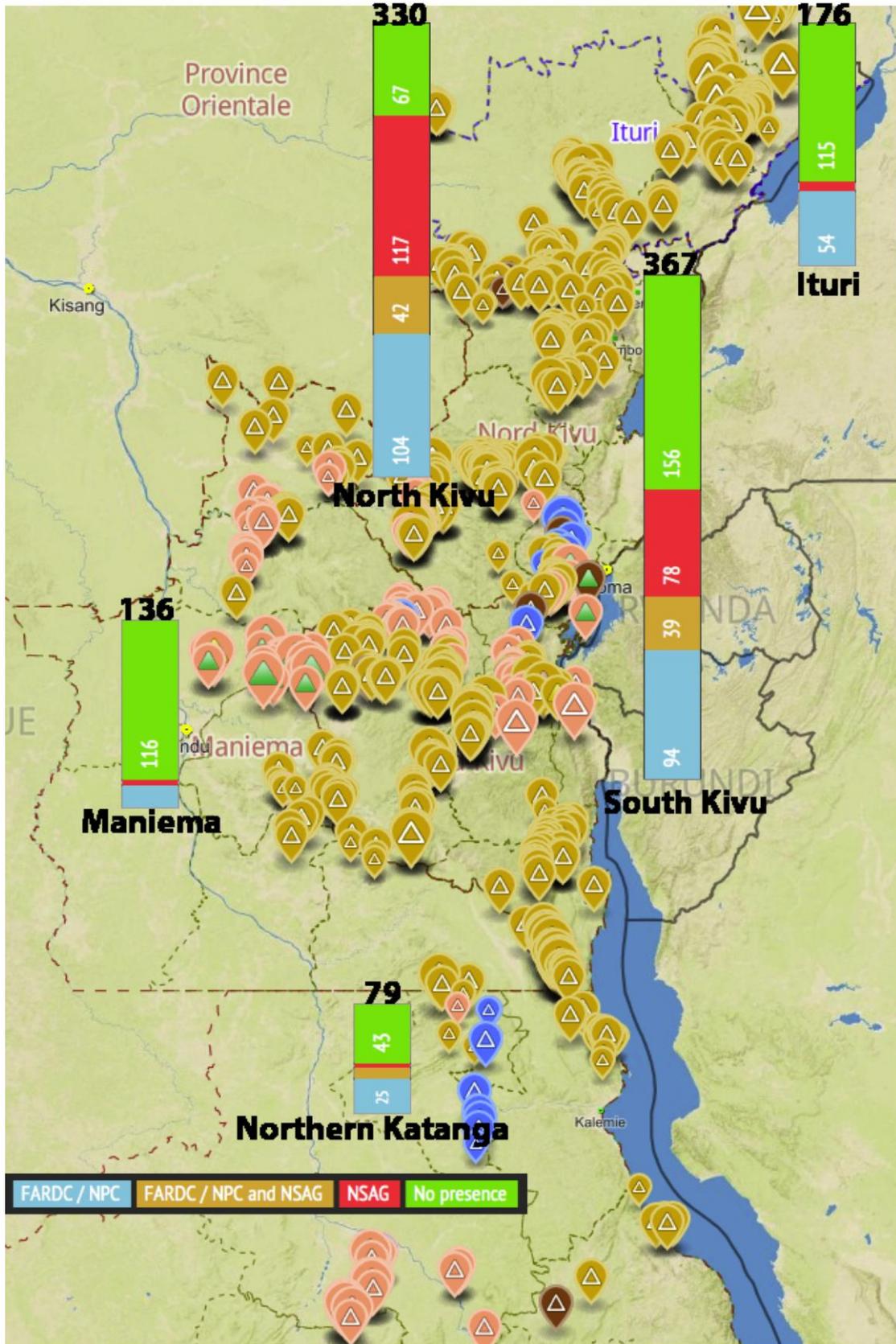
Légende

- Chef-lieu de province
- ★ Or
- Frontière nationale
- Coltan (colombite-tantalite : niobium, tantale)
- Limite de province
- Cassitérite (minerai d'étain)
- ◆ Diamant



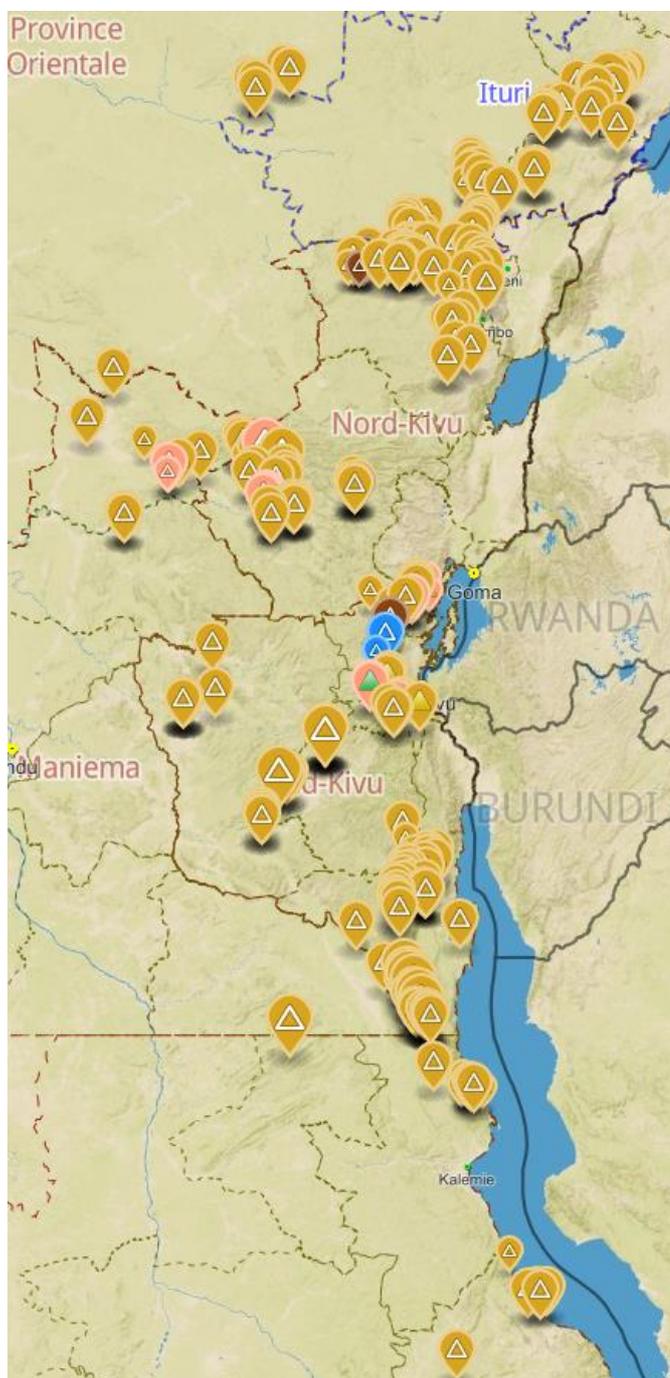
Carte établie par IPIS, 2011 (Sources: IPIS, Référentiel géographique commun, Musée royal de l'Afrique centrale)

Image 16 : La militarisation des sites miniers inspectés à l'est de la RDC en 2013/14



2. Ingérence des forces de sécurité congolaises sur les sites miniers

Image 17: Présence des FARDC (éléments criminels inclus) sur les sites miniers en 2013/14

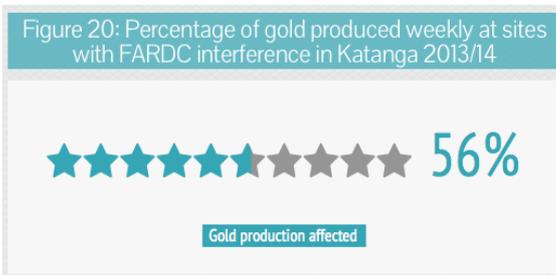
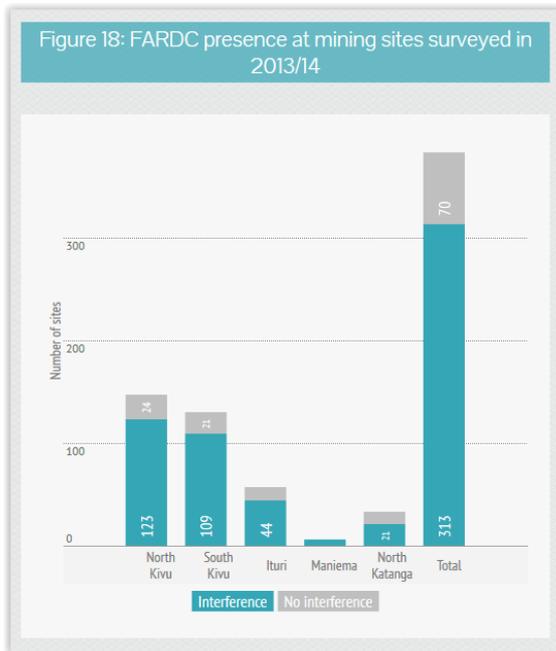


Quelle que soit la période considérée, l'ingérence armée dans le secteur minier est le plus souvent le fait des FARDC (cf. Image 13 et 16).³³ Présentes dans 1 mine sur 3, celles-ci jouent un rôle majeur dans la militarisation de l'est de la RDC. Sur l'ensemble des sites signalant la présence des FARDC en 2013/14, 70 ne dénoncent pas d'ingérence. Cependant, l'existence de systèmes de taxation illégale est attestée au Mwenga (Sud-Kivu); le problème concerne au moins 6 000 artisans miniers dans le seul centre de production aurifère de Kamituga. En outre, des rapports signalent depuis 2009 que des éléments criminels des FARDC exploitent et taxent illégalement des mines à proximité de Misisi, sur le territoire de Fizi – un constat confirmé à deux reprises par l'IPIS, en mars 2013 puis en avril 2014³⁴. Si les dits éléments criminels semblaient avoir noué une alliance locale avec les Maï-Maï Yakutumba, des affrontements entre les deux factions ont eu lieu dans la région à cette dernière date.³⁵

³³ Pour un aperçu plus précis de la localisation des éléments criminels des FARDC au Kivu, cf. Annexes 2B et 2C.

³⁴ Voir aussi : Rapport du Groupe d'experts des Nations Unies s/2015/19, para160-172.

³⁵ *Analysis of interactive map of artisanal mining areas in eastern DR Congo*, novembre, IPIS, 2013, p.17.



D'autres éléments criminels des FARDC ont été accusés d'exporter illégalement des minerais depuis Rubaya (territoire de Masisi, Nord-Kivu) jusqu'au Rwanda.³⁶ Au Maniema, malgré un faible niveau d'ingérence, des éléments criminels des FARDC ont prélevé des taxes illégales sur les activités minières de Punia et Lubutu en 2013. Au Katanga, des personnes travaillant dans la mine d'or de Kalemie ont subi des représailles après avoir refusé de s'acquitter de taxes illégales, tandis qu'en décembre 2013, la mine d'or de Musebe subissait l'ingérence de l'armée et était le théâtre d'affrontements avec les forces de sécurité.

Au moment des inspections de l'IPIS en 2013/14, trois quarts des mines où les FARDC étaient présents signalaient également subir l'ingérence d'éléments criminels opérant dans leurs rangs. À noter : à la même époque, cette forme d'ingérence semblait avoir disparu dans les mines de 3T du Nord-Katanga sous la pression des autorités provinciales et des programmes de diligence privés, entraînant une amélioration spectaculaire de la réputation commerciale de la région. Malgré cette victoire, d'autres mines de 3T continuaient de subir l'ingérence d'éléments criminels des FARDC.

Il est difficile de déterminer les volumes de production de minerais affectés par l'ingérence des FARDC.³⁷ L'IPIS estime qu'au moins un tiers de l'or produit à l'est de la RDC provient de mines

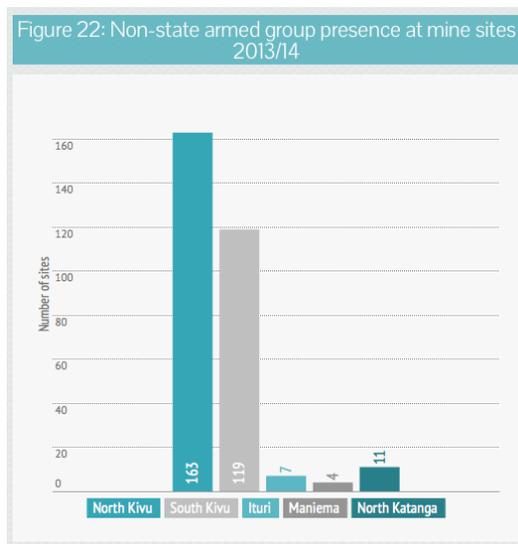
³⁶ Rapport du Groupe d'experts des Nations Unies s/2015/19, para 160-172.

³⁷ Les volumes de production hebdomadaires estimés des sites miniers subissant l'ingérence d'acteurs armés peuvent faire l'objet de fausses déclarations ; par ailleurs, il est difficile d'évaluer quelle proportion de ces volumes de production est effectivement affectée par l'ingérence d'acteurs extérieurs à la mine ou d'intermédiaires. Ces données n'en sont pas moins un bon indicateur de l'ampleur du phénomène.

subissant l'ingérence des FARDC. En resserrant la focale, on constate que la moitié de l'or produit au Sud-Kivu provient de mines où opèrent des éléments criminels des FARDC. Si l'ingérence des FARDC dans les mines de 3T du Nord-Katanga a reculé, plus de la moitié des artisans miniers de la province n'en travaillent pas moins encore sous leur contrôle, du fait là encore de leur implication dans le secteur de l'or de la province, notamment dans la mine d'or de Musebe, qui employait 15 000 personnes lors de l'inspection de l'IPIS. En tout, plus de la moitié de la production d'or du Katanga provient de mines subissant l'ingérence des FARDC. Selon les études de l'IPIS, c'est au Nord-Kivu que l'ingérence des FARDC dans le secteur des 3T était la plus marquée en 2013/14. Elle passait le plus souvent par le prélèvement de taxes illégales.

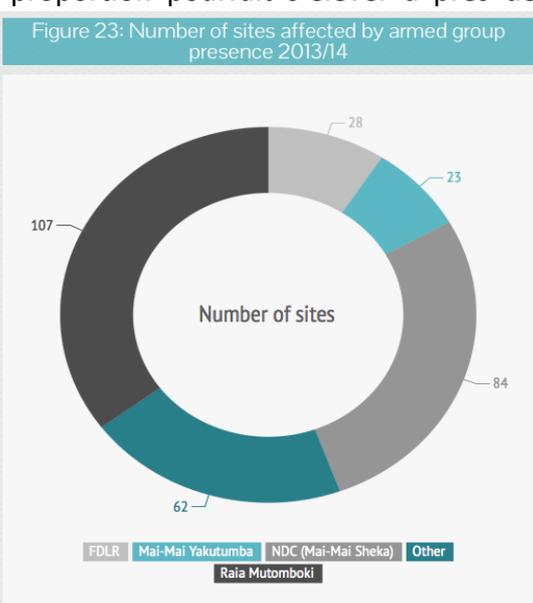
3. Ingérence de groupes armés non-étatiques sur les sites miniers

Les groupes armés non-étatiques tirent profit des activités minières tout en violant les droits humains, notamment durant leurs incursions dans les zones d'exploitation. En 2013/14, ils étaient présents sur 304 sites inspectés, soit à peu près autant que les forces de sécurité publiques. Un quart des artisans miniers travaillait dans une mine subissant l'ingérence d'un groupe armé. Les Raïa Mutomboki et la NDC Sheka sévissaient dans la moitié des mines inspectées.



Selon les estimations de l'IPIS, au moins un

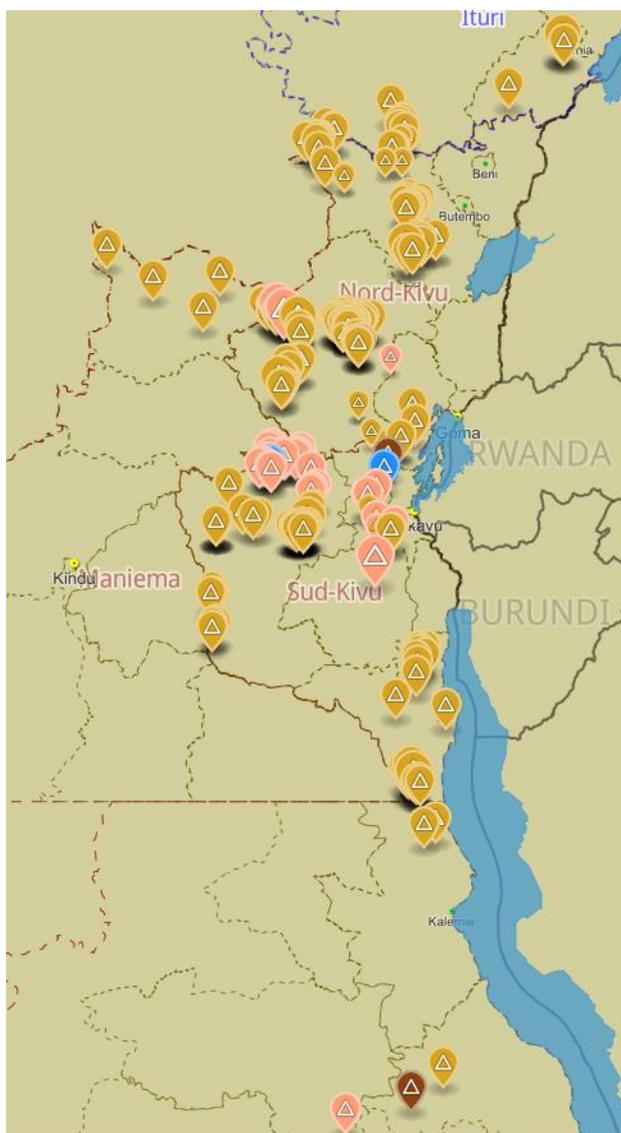
cinquième de la production d'or hebdomadaire de l'est de la RDC provient de mines subissant l'ingérence de groupes armés non-étatiques. Au Nord-Kivu, cette proportion pourrait s'élever à près de la moitié de la production hebdomadaire estimée. Parallèlement, les groupes armés continuent de s'ingérer dans les activités des mines de 3T (cf. Image 25 ci-après).



La fin de la Deuxième guerre du Congo en 2010 a entraîné la démobilisation de nombreux groupes armés non-étatiques qui s'étaient formés durant le conflit, et l'intégration (partielle) de certains d'entre eux dans les rangs de l'armée congolaise. Mais la stabilité de la région a été à nouveau compromise par la rébellion du M23, qui a donné lieu à de violents affrontements avec les FARDC en 2012 et 2013, notamment dans le Nord-Kivu. Cependant, le M23 ne semble pas s'être

particulièrement ingéré dans les activités des mines. Les combats ont pris fin en décembre 2013. Six mois plus tard, la situation paraissait se stabiliser au Kivu, grâce aux opérations militaires conjointes de la RDC et de l'ONU contre les groupes armés sévissant dans la région. On recensait notamment des victoires contre les islamistes de l'ADF au Beni, et des avancées contre l'APCLS et la NDC (Nduma Defense of Congo).

Image 24 : Présence de groupes armés sur les sites miniers, 2013/14



Au **Nord Kivu** (Annexe 2D), les FDLR étaient déjà présentes sur les sites miniers quand l'IPIS a commencé son travail de cartographie. Au sud du Lubero, **elles partagent avec les Mai-Mai UPCP le contrôle du commerce de l'or dans les villes de Kasugho et de Bunyatenge**. Depuis fin février 2015³⁸, elles font face à une offensive de l'armée congolaise, qui rapporte avoir remporté plusieurs victoires sur les territoires de Lubero et de Mwenga au Nord et au Sud-Kivu en mars 2015.³⁹ À la mi-mars, on signalait que les FDLR avaient pris des otages à Bunyatenge⁴⁰ et

qu'elles se dirigeaient vers le nord pour rejoindre Mambasa (Province orientale)⁴¹, territoire abritant 150 gisements d'or. L'impact de l'offensive congolaise sur l'ingérence des FDLR dans l'activité des mines reste à démontrer. Dans 98 sites ayant fait l'objet d'une deuxième inspection de l'IPIS en 2013/14, les FDLR ont été remplacés par de nouveaux acteurs armés, dont des soldats des FARDC dans un cas. Au Walikale, la NDC Sheka a pris le contrôle d'une vaste zone minière très difficile d'accès, et cherchait apparemment à faire de même dans la zone minière de Fatua

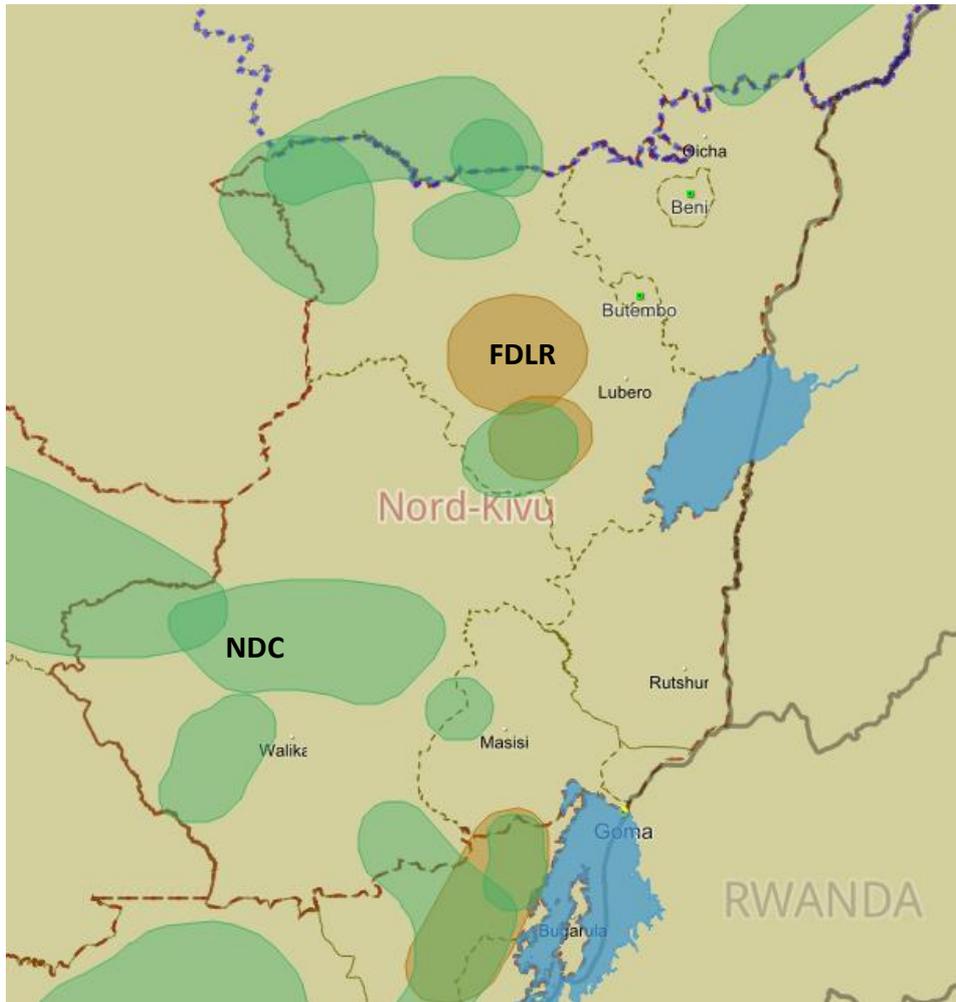
³⁸ La MONUSCO refuse de participer à l'offensive contre les FDLR, les officiers congolais en charge des opérations étant soupçonnés d'avoir commis des violations de droits humains.

³⁹ Sud-Kivu : l'armée dit contrôler le fief des FDLR à Itombwe, Radio Okapi, 8 mars 2015 ; Traque contre les FDLR : environ 182 rebelles neutralisés au Nord et Sud-Kivu, Radio Okapi, 14 mars 2015.

⁴⁰ Nord-Kivu : les FDLR interdisent aux habitants de Lubero de sortir de leurs villages, Radio Okapi, 19 mars 2015.

⁴¹ Nord-Kivu : les FDLR fuient vers la Province Orientale, selon la société civile, Radio Okapi, 11 mars 2015.

Image 25 : Présence de groupes armés au Nord-Kivu

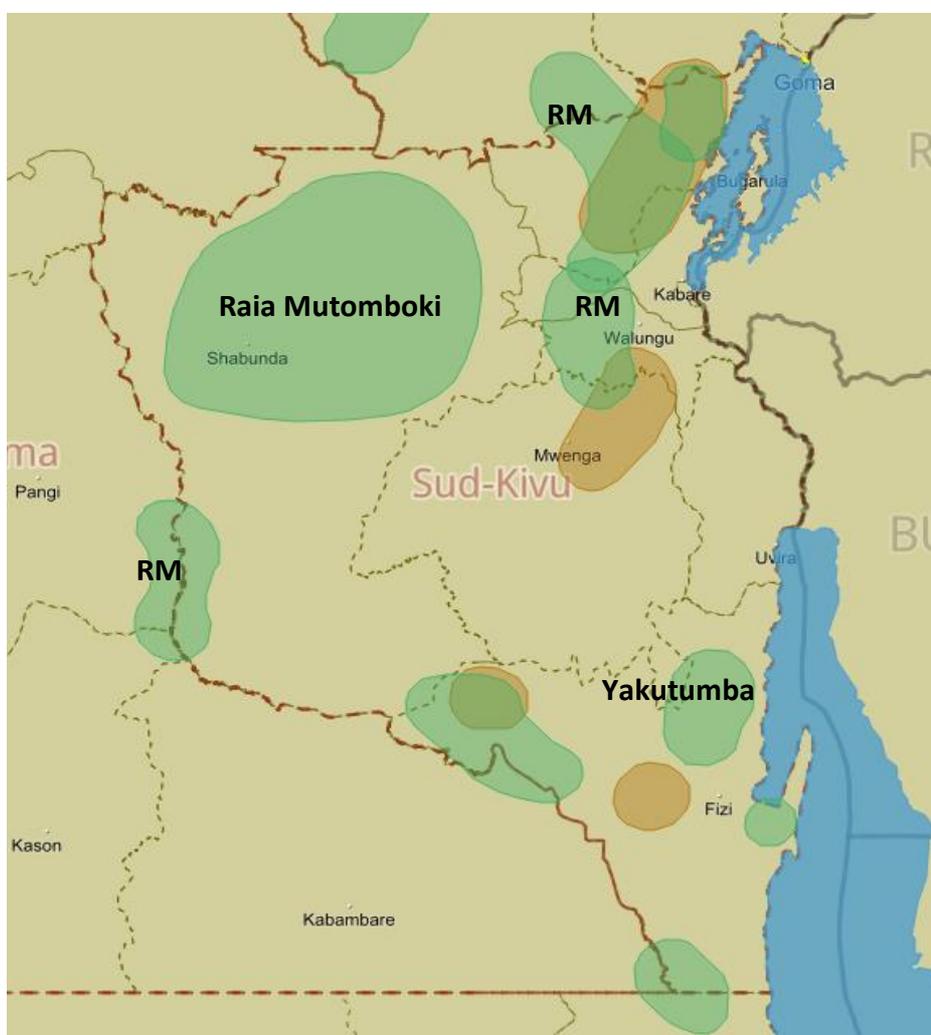


début avril 2014. Le groupe est connu pour avoir développé des systèmes sophistiqués lui permettant de tirer profit de l'exploitation et du commerce de minerais. En septembre 2013, il s'est engagé dans de violents affrontements avec une faction des Maï-Maï Simba, pour le contrôle d'une zone minière à l'ouest. En juillet 2014, une offensive conjointe la MONUSCO et des FARDC suite à l'attaque du site Alhamin à Bisie par NDC Sheka a permis de déloger ces derniers d'un certain nombre de groupements (Luberiki, Wassa et Ihana) ; les fugitifs ont regagné l'axe Masisi-Walikale, où ils se sont mis à prélever des taxes illégales (notamment aux environs de Kibua) dès août 2014.⁴² En 2013, la majorité des mines d'or du nord du Lubero et du Beni était sous le contrôle des FARDC, tandis que les FDLR et les Maï-Maï UCP avaient la main mise sur le centre et le sud du Lubero. Contrairement aux mines d'or de Beni, Lubero et Walikale, les mines de 3T de Masisi semblaient avoir échappé à la présence de groupes armés non-étatiques et des forces de sécurité publiques en 2013/14.

⁴² Nord-Kivu : les FARDC délogent les Maï-Maï Cheka de Kabombo, Radio Okapi, 11 août 2014.

Au Sud-Kivu (Annexe 2E), depuis 2010, les Raïa Mutomboki sont présents à l'est comme à l'ouest, dans de près de 110 sites miniers, dont le groupement de Baliga, ainsi que dans plusieurs centres de négoce, sans être particulièrement inquiétés. Sur le territoire de Shabunda, des factions Kikuni contrôlent des mines de cassitérite et prélèvent des taxes illégales sur le commerce de minerais.⁴³ Par ailleurs, depuis janvier 2014, les Raïa Mutomboki tirent profit de l'usage croissant de dragues sur la rivière Ulindi, qui traverse des zones sous leur contrôle, en réclamant diverses taxes illégales aux propriétaires de celles-ci.⁴⁴ Sur le territoire de Fizi, les Maï-Maï Yakutumba et les FARDC semblent avoir rompu leur alliance en avril 2014, date à laquelle des affrontements entre les deux forces ont été signalés. Les Maï-Maï Yakutumba sont connus pour leur implication dans le trafic d'or et pour leurs attaques motivées par le seul appât du gain.

Image 26 : Présence de groupes armés au Sud-Kivu

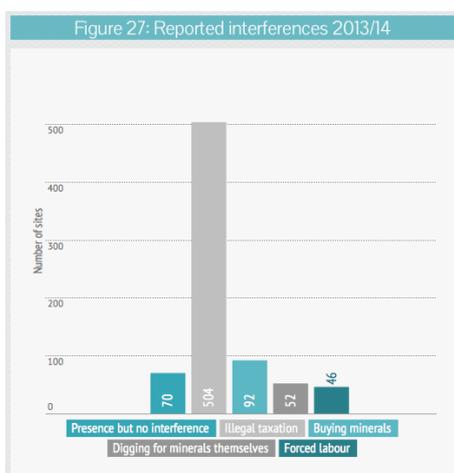


⁴³ Rapport du Groupe d'experts des Nations Unies s/2015/19, para181-186.

⁴⁴ Rapport du Groupe d'experts des Nations Unies s/2015/19, para193.

En 2013, les artisans miniers de l'Ituri opéraient principalement dans le secteur de l'or, avec une implication particulièrement forte de l'Irumu et du Mambasa dans le financement de conflits. L'ingérence de la FRPI dans les activités des mines d'or de l'Irumu remontait déjà un certain temps. Après de longues négociations avec les FARDC lors de la démobilisation, le leader du groupe, Cobra Matata, s'est rendu en novembre 2014 avec un contingent de combattants, et a été arrêté. Toutefois, en mars 2015, de nombreux civils, agents de l'État et officiers des douanes affirmaient avoir été pris pour cibles par la FRPI aux alentours de Bunia.⁴⁵ Les Maï-Maï Morgan ont sévi pendant plusieurs années au Mambasa, pillant des sites miniers, extorquant de l'argent à des mineurs et participant au trafic d'or pour le compte d'un réseau criminel élargi lié à des officiers de haut rang des FARDC.⁴⁶ L'arrestation puis la mort dans des circonstances douteuses de leur leader en avril 2014 ne devrait pas améliorer la situation – les réseaux criminels impliqués dans le trafic d'or local n'ayant pas été particulièrement inquiétés depuis. Si d'aventure les FDLR parvenaient à gagner le Mambasa, comme ils s'y emploient actuellement, la sécurité des sites miniers de la région deviendrait extrêmement fragile.

Au Maniema, les données de 2013 confirment que la majorité des sites miniers échappe à la présence de groupes armés. Les problèmes d'ingérence sont particulièrement rares dans le secteur des 3T. Seuls 20 sites inspectés par l'IPIS en 2013/14 sur 136 étaient militarisés – contre 38 sur 144 en 2010. Dans ces conditions, il est nettement plus facile de s'approvisionner en minerais produits de manière responsable au Maniema qu'au Kivu. C'est pourquoi les autorités provinciales ont décidé en 2012 de bien distinguer la production de minerais du Maniema de celle du Kivu en détournant les convois en provenance du Punia vers Kindu – mesure qui a de fait contribué à l'amélioration de la réputation commerciale de la région et à la reprise des échanges sur place. Aujourd'hui, la plupart des mineurs du sud du Maniema exploitent de l'or, et l'entreprise canadienne Banro détient plusieurs concessions dans la ceinture aurifère qui s'étend du Sud-Kivu au Maniema. Fin 2013, on signalait tout de même l'ingérence des Maï-Maï Kem dans les activités minières à la frontière du Kailo, du Punia et du Shabunda.



La sécurité dans les mines d'étain et de tantale du Nord-Katanga s'est considérablement améliorée depuis six ans. En particulier, les sites iTSCi au nord-est du Malemba-Nkulu produisent leur étain dans de bonnes conditions. En revanche, au moins une exploitation à moyenne échelle de l'est du Manono a subi des attaques répétées de Maï-Maï en 2014. Selon l'IPIS, la situation du Katanga et de ses artisans miniers mériterait une surveillance rapprochée. De fait, l'année

⁴⁵ Les miliciens FRPI ciblent les représentants de l'État à Walendu Bindi, Radio Okapi, 9 mars 2015.

⁴⁶ Rapport final du Groupe d'experts des Nations Unies S/2012/843, para.129.

2014 a été marquée par une véritable spirale de violences, avec des assauts de milices Maï-Maï à Kalemie, Manono, Mitwaba, Pweto et Moba, des agressions de Bakata Katanga contre des civils et des tensions inter-ethniques. Les Bakata Katanga restent opérationnels dans la quasi totalité des territoires de l'est, où ils s'en prennent régulièrement aux artisans miniers.

4. Financement de conflits et violences sur les sites miniers

Les données collectées en 2009/10 indiquent que les groupes armés non-étatiques comme les forces de sécurité publiques privilégient, pour se financer, le prélèvement de taxes illégales et le trafic de minerais, ainsi que l'exploitation directe de gisements, soit par leurs propres moyens, soit par de la main d'œuvre extérieure. Plus d'une vingtaine de cas de travail forcé ont été signalés – auxquels s'ajoutent les pillages, les agressions, les violations de droits humains et les extorsions perpétrées par des agents de l'État. Les groupes armés semblent souvent procéder par incursions sporadiques.

Les données collectées par l'IPIS sur le financement de conflit en 2013/14 (après la publication du Guide OCDE sur le devoir de diligence) sont plus développées. Des acteurs armés prélevaient des taxes illégales sur la production de 504 mines, contre 92 cas de trafic de minerais et 52 cas d'exploitation directe.⁴⁷ 46 cas de travail forcé ont été répertoriés.

L'IPIS n'a pas constaté de cas de travail des enfants en 2009/10. En revanche, alors même que les pires formes du travail des enfants n'étaient pas l'objet prioritaire de ses recherches, l'IPIS a relevé la présence d'enfants sur plus d'une vingtaine de sites non-iTSCi en 2013/14. Si certains de ces enfants participaient aux activités de creusage, l'étendue et la gravité du problème restent à évaluer. À noter tout de même : d'autres recherches menées entre juin 2007 et décembre 2012 dans la mine de cassitérite de Bisie faisaient déjà état de l'implication d'enfants dans les activités extractives et supports du site.⁴⁸

⁴⁷ Ces chiffres doivent être relativisés, l'implication des groupes armés et des FARDC dans le commerce des minerais n'étant pas toujours évidente – et pouvant notamment être masquée par le recours à des réseaux civils ou des intermédiaires.

⁴⁸ P. K. Kyamwani, *Travail des enfants dans le site minier d'exploitation artisanale de Bisie en territoire de Walikale : une crise oubliée en République démocratique du Congo*, IPIS, novembre 2015.

Mise en œuvre des programmes de diligence sur le terrain

Depuis début 2011, diverses mesures ont été prises en amont de la chaîne d'approvisionnement, et développées à l'échelle régionale. La Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs a lancé les six outils de son Initiative régionale contre l'exploitation illégale des ressources naturelles (IRRN) et approuvé le Guide OCDE sur le devoir de diligence dans sa Déclaration de Lusaka en décembre 2010, qu'elle a ensuite intégré à son mécanisme de certification, à des fins d'harmonisation avec sa « loi modèle » (texte devant lui-même servir de référence commune aux législateurs des différents pays de la région). Le mécanisme régional de certification de la CIRGL conditionne l'obtention d'un certificat à l'application des préconisations du Guide OCDE sur le devoir de diligence. En 2012, la RDC et le Rwanda ont intégré le Mécanisme régional de certification de la CIRGL à leur propre cadre réglementaire. Le Burundi leur a emboîté le pas par la suite. En mai 2012, la RDC a temporairement fermé deux comptoirs chinois qui ne se conformaient pas aux préconisations d'une note circulaire préalable imposant aux acteurs du secteur minier en activité sur le territoire de mettre en œuvre leur devoir de diligence.

La RDC a mis en circulation les certificats de la CIRGL sur l'ensemble de son territoire le 20 janvier 2014, en remplacement du système national de certification existant. Ce lancement s'étant fait dans la précipitation, le nombre de sites éligibles s'est rapidement avéré insuffisant. Pour assurer l'efficacité du système, un décret a été publié, classant « vert » 11 mines du Nord-Kivu une semaine après l'inspection de la mission de validation.

Aux États-Unis, en août 2012, la Securities and Exchange Commission s'est définitivement prononcée sur les règles devant accompagner la mise en œuvre de la Section 1502 de la loi Dodd-Frank. Elle a notamment préconisé d'utiliser le Guide OCDE sur le devoir de diligence comme norme de diligence de référence. Les premiers rapports conformes à la loi Dodd-Frank ont été publiés en mai 2014.⁴⁹ Malgré des controverses depuis son adoption, la Section 1502 n'en a pas moins fait prendre conscience aux acteurs du secteur minier congolais et mondiaux qu'ils devaient lutter contre les problèmes liés aux activités extractives pour espérer avoir accès aux marchés internationaux. En effet, au fil des trois cycles de la phase pilote de mise en œuvre du Supplément sur les 3T du Guide OCDE sur le devoir de diligence, l'IPIS a constaté un recul progressif du scepticisme à l'égard du devoir de diligence en RDC, et une implication croissante des parties prenantes.

La promulgation de la loi Dodd-Frank n'explique pas à elle seule cette évolution, également due aux changements de réglementation en RDC et aux normes imposées par les entreprises et par des initiatives privées comme le Conflict-Free Smelter

⁴⁹ Suite au dépôt de recours contre les règles finales de la SEC, la Cour d'appel des États-Unis pour le circuit du district de Columbia a confirmé les dispositions de la Section 1502 en avril 2014, tout en statuant qu'obliger les entreprises à déclarer publiquement que leurs produits n'étaient pas « libres de conflit » enfreignait le Premier Amendement de la Constitution.

Programme et l'iTSCi (cf. ci-après).⁵⁰ En revanche, l'interdiction de l'exploitation minière par le Président de la RDC du 9 septembre 2010 au 10 mars 2011, en réponse aux pressions de la communauté internationale, s'est avérée contreproductive : elle a court-circuité les circuits commerciaux légaux, compliquant la première phase de mise en œuvre du devoir de diligence au moment précis où les importateurs des marchés internationaux se mettaient à exiger des minerais « libres de conflit » preuves à l'appui. Les acteurs du secteur ont eu du mal à se relever de ce hiatus.

Au niveau congolais, les nouvelles mesures de contrôle, de traçabilité et de suivi de la chaîne d'approvisionnement en minerais n'ont pas eu l'efficacité escomptée, du fait du manque de moyens et de ressources – alors même que la demande en minerais produits de manière responsable s'accroissait sur les marchés. À ces difficultés se sont ajoutées la baisse des prix et l'instabilité de plusieurs localités. Toutefois, plusieurs organisations, dont l'OCDE, PAC, Pact et BGR, ont aidé le gouvernement et les acteurs du secteur à développer leurs compétences en organisant des formations, et à collecter des données sur l'artisanat minier en RDC.

Les réformes minières restent lentes, malgré la mobilisation des autorités centrales et d'autres parties prenantes pour améliorer la gouvernance du secteur et l'attention accrue des gouvernements. Des restrictions budgétaires et des contraintes de sécurité ont empêché les équipes multipartites de validation d'effectuer l'ensemble de leurs missions sur le terrain en 3 mois comme prévu. Parallèlement, le Ministère des Mines a parfois attendu plusieurs mois pour publier les arrêtés relatifs aux missions de validation accomplies – rendant cette validation obsolète et décrédibilisant l'ensemble du système. Du fait de ces retards et du nombre limité de zones géographiques couvertes jusqu'ici, la majorité des mines artisanales opèrent toujours dans l'illégalité. La situation est particulièrement préoccupante dans les mines aurifères de la Province Orientale, et constitue le principal obstacle à la viabilisation des approvisionnements dans cette région.⁵¹ Il n'en reste pas moins qu'en novembre 2014, 152 sites avaient été validés (116 classés « vert », 16 « jaune », 16 « rouge ») – mais seuls 25 sites avaient fait l'objet de deux ou trois inspections. Début avril 2015, une mission de validation conduite au Nord-Kivu a permis de classer « vert » six sites sur le territoire de Lubero et sept sites sur le territoire de Walikale⁵². Si le système d'étiquetage de l'iTSCi est désormais lancé dans ces mines, le site de Bisie à l'inverse n'en bénéficiera pas, l'entreprise industrielle Alphamine Bisie Mining SA ayant manifesté son intérêt pour y développer une exploitation à grande échelle. Ce projet constituerait une avancée décisive pour le site.

⁵⁰ Cf. *Mise en œuvre en amont du Guide OCDE sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque : Rapport final sur la phase pilote de mise en œuvre du Supplément sur l'Étain, le Tantale et le Tungstène*, OCDE/IPIS, janvier 2014.

⁵¹ Cf. G. Mthembu-Salter, *Baseline study three: Production, trade and export of gold in Orientale Province, Democratic Republic of Congo*, Phuzimoya Consulting, OCDE 2015.

⁵² Nord-Kivu : le gouvernement congolais valide six sites miniers à Bepere, 7 avril 2015, Radio Okapi ; Nord-Kivu : 7 sites miniers validés à Walikale, 8 avril 2015, Radio Okapi.

Autre initiative du gouvernement, en partenariat avec la MONUSCO et l'OIM : la création de centres de négoce et le routage de la production des mines vers des plaques tournantes du commerce de minerais. La mesure doit permettre aux mineurs et négociants d'accéder à un environnement économique échappant à toute ingérence armée. Malheureusement, son application se heurte à d'importants obstacles. Si deux centres de négoce ont effectivement été construits et inaugurés officiellement, leur fonctionnement a été entravé par des dissensions entre les propriétaires des concessions locales et les artisans miniers.

Il serait pertinent que les autorités et les principales exploitations minières à grande échelle modifient leur approche de la question de l'AM, et qu'elles privilégient l'intégration aux mesures de coercition et d'exclusion. Il faut encore sensibiliser les unes comme les autres à l'importance de l'artisanat minier pour la survie des communautés locales, et les inciter à adopter des politiques de coopération.

Le développement des programmes de traçabilité prend plus de temps que prévu, mais les progrès sont réels. Le programme de diligence de l'iTSCi a été introduit à la mine de Nyabibwe (territoire de Kalehe) au Sud-Kivu en 2010. Si les activités minières ont été suspendues dans la province à partir de septembre 2010 sur ordre du président, le programme n'en a pas moins été élargi au tantale et au tungstène, et étendu au Rwanda et au Katanga dès 2011, puis à certaines zones du Maniema, à d'autres sites du Sud-Kivu, à la concession de Mwangachuchu Hizi International (aujourd'hui Société Minière de Bisunzu – SMB) dans la mine de Rubaya sur le territoire de Masisi au Nord-Kivu, et à une partie des exploitations du Lubero et du Walikale en avril 2015. L'iTSCi a profité au Maniema et au Sud-Kivu, entraînant une augmentation de la production dès 2013 – notamment de la cassitérite. Selon les chiffres officiels, la production du premier trimestre 2014 dépassait celle des deux premiers trimestres de 2013 (cf. Annexe 1K).

Autre mesure visant à permettre le maintien des approvisionnements en RDC : le développement de filières fermées depuis début 2011. À la lumière d'un an d'échanges commerciaux et d'actions en faveur du devoir de diligence au Katanga et au Rwanda, de nombreuses initiatives ont été prises pour aider les entreprises à mettre en œuvre le Guide OCDE sur le devoir de diligence.

En juillet 2011, Motorola Solutions et AVX ont lancé le projet innovant Solutions for Hope (SfH). Objectif : s'approvisionner en tantale « libre de conflit » dans la province du Katanga. D'autres entreprises telles que Nokia, Hewlett Packard et Intel se sont associées au projet par la suite. La filière fermée SfH s'appuie sur un groupe restreint de fournisseurs et d'acheteurs, comprenant des sites miniers iTSCi pré-évalués, des coopératives d'artisans miniers, des exportateurs, des fondeurs et autres entreprises de transformation, des fabricants de composants et des utilisateurs finaux. En mars 2014, SfH a étendu son champ d'activité hors du Katanga pour englober le Nord-Kivu, et rapporte s'être approvisionné auprès de la Société Minière de Bisunzu à partir de janvier 2015. Sur le même modèle, début 2012, KEMET, l'un des principaux utilisateurs de tantale au monde, a lancé au Katanga la filière fermée « Partnership

for Social and Economic Stability », spécialisée dans la fabrication de condensateurs. En septembre 2012, le gouvernement hollandais s'est associé aux entreprises Philips et Tata Steel pour lancer la Conflict-Free Tin Initiative (CFTI) au Sud-Kivu, dans la mine d'étain de Kalimi. Le dispositif a été étendu au Maniema début 2014.

Toutes ces initiatives ont convaincu d'importants acheteurs comme Traxys et Malaysia Smelting Corporation de faire leur retour en RDC, pour s'y approvisionner dans des conditions conformes aux préconisations du Guide OCDE sur le devoir de diligence. Elles ont également ravivé l'industrie locale du traitement des minerais, avec la construction de fonderies à Masisi (Nord-Kivu) et Lubumbashi (Katanga).⁵³ Cependant, la restructuration nécessaire de l'artisanat minier, avec la formation de nombreuses coopératives, a aussi nourri des tensions entre les différents acteurs des filières fermées, notamment au sujet du prix des minerais. Certains acheteurs et coopératives refusent d'adapter leurs prix aux fluctuations du marché, ce qui peut mécontenter les mineurs et les pousser à la contrebande.⁵⁴

L'Alliance public-privé pour un commerce responsable des minerais (APP), initiative intersectorielle et pluripartite lancée en novembre 2011 par l'Agence des États-Unis pour le développement international (US Agency for International Development – USAID), vise elle aussi à soutenir la mise en œuvre de chaînes d'approvisionnement en minerais responsables, l'harmonisation des pratiques et des chaînes de responsabilité et le développement des compétences des gouvernements et de la société civile de la région. À ce jour, elle a apporté son soutien aux premières étapes de développement d'une chaîne d'approvisionnement traçable en minerais « libres de conflit » issus de l'artisanat minier en Province orientale, à des initiatives de la société civile en faveur d'une plus grande transparence du secteur, à l'élaboration de systèmes d'alerte et à la responsabilisation du secteur minier au Sud-Kivu.

Un certain nombre de mesures pluripartites ont été prises au niveau local pour renforcer le contrôle du secteur.⁵⁵ Dans cette optique, un Comité provincial de pilotage du système iTSCi a été créé en coopération avec le gouvernement de la RDC. Des comités de suivi provinciaux composés de représentants de l'État, de la société civile, des entreprises et des forces de sécurité (comme la MONUSCO) sont chargés de contrôler la mise en œuvre de l'IRRN de la CIRGL et du Guide OCDE sur le devoir de diligence dans les mines congolaises, et de vérifier que celles-ci respectent les normes nationales et internationales en matière de travail des enfants, de droits des femmes et d'ingérence illicite. Ils sont aidés dans leur tâche par des comités pluripartites implantés au niveau local, qui assurent le suivi des activités liées au système iTSCi et qui leur adressent des rapports sur les sujets relevant de leur responsabilité. Par ailleurs, au Nord et au Sud-Kivu, l'Observatoire Gouvernance et Paix (OGP) a créé des comités spécialisés chargés de signaler tout problème de

⁵³ J. Cuvelier et al, *Analysing the Impact of the Dodd-Frank Act on Congolese Livelihoods*, SSRC, novembre 2014, p.21-22.

⁵⁴ Ibid, p.24.

⁵⁵ Pour plus de détails, cf. J. Cuvelier et al, *Analysing the Impact of the Dodd-Frank Act on Congolese Livelihoods*, SSRC, novembre 2014, p.13-14.

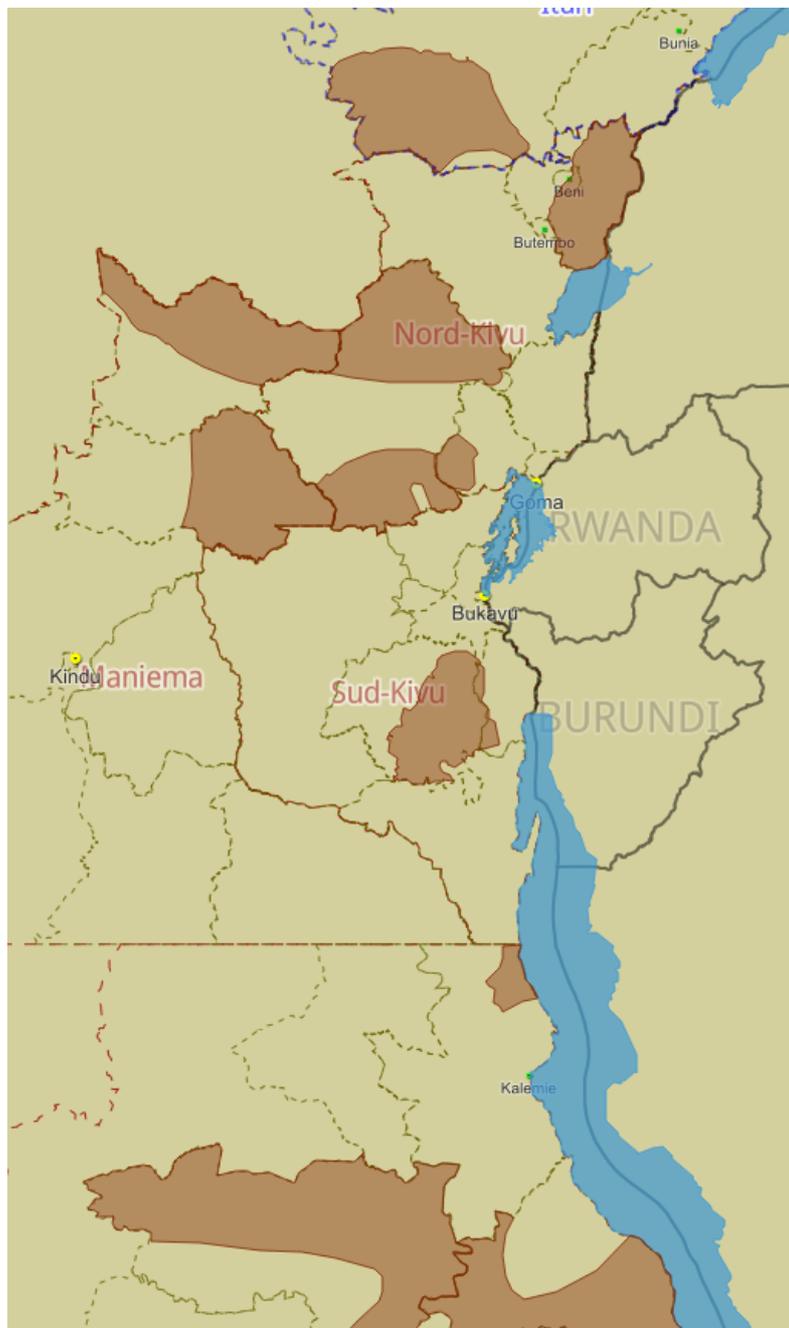
traçabilité. Par ailleurs, l'ONG congolaise Save Act Mine, fondée en 2012, a mis en place un numéro de téléphone qui vient compléter le système d'alerte de la CIRGL en permettant de signaler toute pratique illégale dans le secteur minier. L'association pilote en outre des comités de surveillance locale, entre autres activités.

La création des comités multipartites constitue une avancée majeure. Les organisations de la société civile et des communautés locales disposent désormais d'un canal officiel pour partager leurs inquiétudes avec les autorités provinciales et centrales. Malheureusement, le fonctionnement de ces comités est entravé par le poids de la bureaucratie et par le manque de moyens.

ANNEXES

Annexe 1 : L'artisanat minier à l'est de la RDC

1A : Zones de l'est de la RDC inaccessibles aux équipes de l'IPIS en 2013/14



1B : Pourcentage estimé d'artisans miniers par province en 2013/14



1C : Pourcentage estimé d'artisans miniers exploitant de l'or par localité



1D : Production et exportations officielles de 3T (en tonnes) en RDC 2010-2013

Year	Mineral	Production (t)	Export (t)
2006	Cassiterite	5.527,97	2.388,00
	Coltan	30,67	24,00
	Wolframite	100.129,00	471,00
	Total	105.687,64	2.883,00
2007	Cassiterite	16.049,70	14.694,21
	Coltan	393,00	393,49
	Wolframite	1.264,60	1.193,73
	Total	17.707,30	16.281,43
2008	Cassiterite	20.012,76	19.189,41
	Coltan	530,00	530,51
	Wolframite	621,36	724,84
	Total	21.164,12	20.444,76
2009	Cassiterite	16.583,98	15.512,26
	Coltan	509,40	463,70
	Wolframite	458,31	365,32
	Total	17.551,69	16.341,28
2010	Cassiterite	11.943,33	13.414,99
	Coltan	492,09	439,78
	Wolframite	44,45	45,16
	Total	12.479,87	13.899,93
2011	Cassiterite	8.920,56	9.267,27
	Coltan	2.199,43	536,44
	Wolframite	84,24	86,63
	Total	11.204,23	9.890,34
2012	Cassiterite	7.188,85	8.018,21
	Coltan	574,62	585,53
	Wolframite	196,60	71,00
	Total	7.960,07	8.674,74
2013	Cassiterite	6.209,67	8.406,81
	Coltan	358,36	698,14
	Wolframite	57,09	95,24
	Total	6.625,12	9.200,19

Source : Statistiques Minières de 2003 à 2012, *Ministre des Mines*, RDC, sept 2013 (pour 2010-2012) ; Exercice 2013, *Ministre des Mines*, RDC, mars 2014 (pour 2013)

1E : Production et exportations officielles d'or (en kg) en RDC 2010-2013

Year	Production	Export
2006	328,09	95,00
2007	143,73	121,60
2008	119,57	70,31
2009	166,61	220,14
2010	151,13	177,9
2011	309,41	213,36
2012	2812,62	2411,3
2013	6111,97	6109,74

Source : *Statistiques Minières de 2003 à 2012, Ministre des Mines, RDC, sept 2013 (pour 2010-2012) ; Exercice 2013, Ministre des Mines, RDC, mars 2014 (pour 2013)*

1F : Production de concentré (kg) sur les sites miniers iTSCi du Katanga par territoire du T2 2011 au T2 2014

Source : Rapport de données iTSCi sur la RDC T2 2011-T4 2013, ITRI, juillet 2014 (pour 2011) ; rapport de données iTSCi sur la RDC T1 2012-Q2 2014, ITRI, jan 2015 (pour 2012-2014)

	2011				2012				2013				2014				
	Q2	Q3	Q4	TOTAL	Q1	Q2	Q3	Q4	TOTAL	Q1	Q2	Q3	Q4	TOTAL	Q1	Q2	TOTAL
	KATANGA																
Malemba-Nkulu Sn	201.914	423.525	221.562	847.001	179.594	193.060	207.045	139.334	719.034	118.297	204.034	292.567	257.294	872.192	209.027	225.461	434.487
Sn/Ta	32.823	39.629	8.664	81.116	67.859	116.442	117.807	79.987	382.095	100.477	335.826	286.473	239.724	962.499	392.201	359.459	751.660
Ta			3.516	3.516	551				551						154		154
Ta/W																	
Total	234.737	463.154	233.742	931.632	248.004	309.502	324.852	219.321	1.101.680	218.774	539.860	579.040	497.018	1.834.691	601.382	584.920	1.186.301
Manono Sn	83.655	100.108	53.367	237.130	90.489	103.556	93.231	65.468	352.743	54.061	45.575	116.484	85.900	302.020	98.111	83.943	182.054
Sn/Ta	153.107	195.559	108.889	457.555	195.890	158.508	146.225	113.757	614.380	122.627	121.200	154.254	103.501	501.582	128.538	198.322	326.860
Sn/W	2.169	2.240	2.040	6.449	3.277	5.447	7.477	7.477	16.201	7.361	1.933	1.630	1.630	10.925	950		950
Ta	5.878	5.862	5.452	17.192	8.428	7.090	4.170	45	19.733	1.287	749	1.637	2.118	5.792	2.287	5.764	8.591
W	2.596	15.789	25.981	44.366	11.679	10.538	3.252	25.468	25.468								
Total	247.404	319.557	195.730	762.691	306.486	282.969	252.325	186.747	1.028.525	185.336	169.457	272.375	193.149	820.319	229.886	288.029	518.455
Mitwaba Sn	248.772	582.664	242.147	1.073.583	260.217	123.624	95.801	123.893	603.536	104.363	201.203	229.996	193.794	729.355	176.931	275.834	452.765
Sn/Ta					820	605	3.602		5.027	5.878	1.086	10.550	1.084	18.598			1.950
Ta							22		22		1.230	1.039	1.492	3.761			1.950
W																	752
Total	248.772	582.664	242.147	1.073.583	261.037	123.624	96.428	127.495	608.585	110.241	203.519	241.585	196.370	751.714	176.931	277.784	455.467
Bukema/Luena Sn	169.375	220.060	135.385	524.820	117.768	117.445	71.157	81.535	387.905	70.173	78.961	66.488	72.991	288.612	80.408	106.426	186.834
Sn/Ta					3.000	1.565			4.565				2.933	2.933	1.196		1.196
Sn/W					15.000	36.854	13.012		64.866								64.866
Ta										2.218	8.272	3.978	3.017	17.485	4.134	2.191	6.325
Ta/W																	
W					4.500	37.317	32.805		74.622	9.354	7.420	2.570	1.667	21.011	4.202	501	4.703
Total	169.375	220.060	135.385	524.820	135.768	160.284	124.647	114.872	535.571	81.745	94.653	73.036	80.608	330.041	89.940	109.118	263.924
Lubudi Sn	95.245	117.060	130.836	343.140	129.942	116.400	193.697	88.783	528.822	31.362	146.182	147.740	149.166	474.451	133.211	120.935	254.146
Sn/Ta							1.259		1.259		1.899			1.899	1.350		1.350
Total	95.245	117.060	130.836	343.140	129.942	116.400	193.697	90.042	530.081	31.362	148.081	147.740	149.166	476.350	134.561	120.935	255.496
Nyunzu Sn	57		4.500	4.557	4.514	3.406	4.229		12.148	5.919	1.883	1.075	2.800	11.677	8.580	15.859	24.439
Sn/Ta													250	6.200	34.006	40.206	
Ta	45.319	38.729	114.909	198.957	104.488	48.012	53.049	42.027	247.576	30.887	33.001	48.899	41.308	154.094	43.816	63.363	107.179
Total	45.376	38.729	119.409	203.514	109.002	48.012	56.455	46.256	259.724	36.800	34.884	49.974	44.358	166.021	58.596	113.228	171.824
Kalemie Ta	2.990	5.927	2.712	11.629	2.587	3.119	4.062	1.732	11.499	1.320	1.966	1.923	1.698	6.908	2.067	2.238	4.305
Moba Ta										353				353			
Kabalo Ta										25	21	33		79			
TOTAL KATANGA	1.043.899	1.747.151	1.059.961	3.851.009	1.192.826	1.043.910	1.052.466	786.496	4.075.665	665.962	1.192.441	1.365.706	1.162.367	4.386.476	1.293.363	1.496.252	2.855.772

1G : Production de concentré (kg) sur les sites miniers iTSCi du Maniema par territoire du T2 2011 au T2 2014

	2011				2012					2013					2014		
	Q2	Q3	Q4	TOTAL	Q1	Q2	Q3	Q4	TOTAL	Q1	Q2	Q3	Q4	TOTAL	Q1	Q2	TOTAL
MANIEMA																	
Pangi	Sn							192	192	20.129	194.021	307.029	511.231	1.032.410	393.183	327.169	720.352
	Sn/W							219	219	229				229			
Total								411	411	20.358	194.021	307.029	511.231	1.032.639	393.183	327.169	720.352
Kailo	Sn									3.235	35.031	61.428	73.468	173.163	28.715	50.545	79.260
	Sn/Ta																
	Sn/W							10	10	10.677	23.526	17.540	1.383	53.126			
	Ta/W										654			654			
	W									540			468	1.007			
Total								10	10	14.452	59.211	78.968	75.319	227.950			79.260
TOTAL MANIEMA								832	832	55.168	447.253	693.026	1.097.781	2.293.228	28.715	50.545	79.260

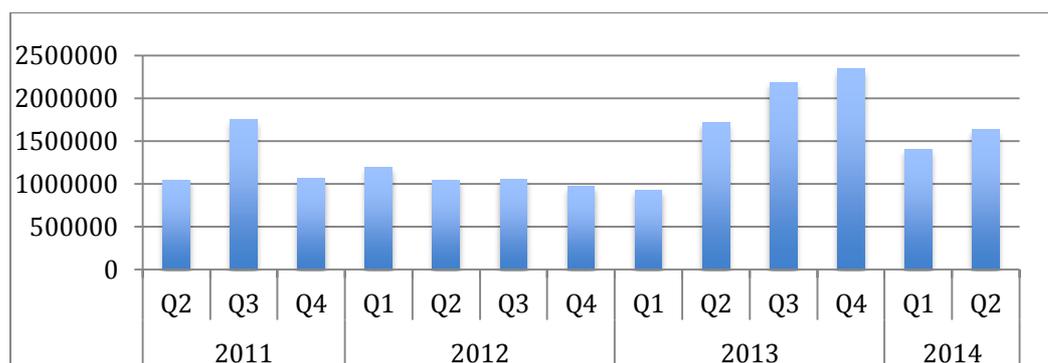
Source : Rapport de données iTSCi sur la RDC T2 2011 – T4 2013, ITRI, juil 2014 (pour 2011) ; Rapport de données iTSCi sur la RDC T1 2012 – T2 2014, ITRI, jan 2015 (pour 2012-2014)

1H : Production de concentré (kg) sur les sites miniers iTSCi du Sud-Kivu par territoire du T2 2011 au T2 2014

	2011				2012					2013					2014		
	Q2	Q3	Q4	TOTAL	Q1	Q2	Q3	Q4	TOTAL	Q1	Q2	Q3	Q4	TOTAL	Q1	Q2	TOTAL
SOUTH KIVU																	
Kalehe	Sn							181.044	181.044	207.062	80.680	124.791	81.404	493.937	85.036	91.698	176.734
Total	Sn/Ta														797		797
	Ta														115		115
TOTAL SOUTH KIVU								181.044	181.044	207.062	80.680	124.791	81.404	493.937	85.833	91.813	177.646

Source: Rapport de données iTSCi sur la RDC T2 2011 – T4 2013, ITRI, juil 2014 (pour 2011) ; Rapport de données iTSCi sur la RDC T1 2012 – T2 2014, ITRI, jan 2015 (pour 2012-2014).

1I : Production totale des sites miniers iTSCi à l'est de la RDC 2011-2014



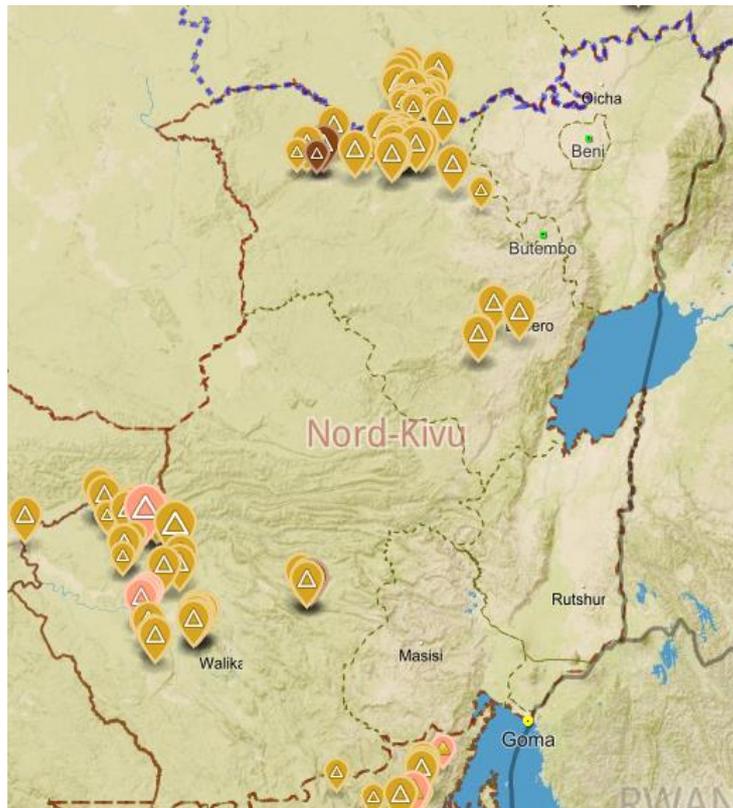
Source : Rapport de données iTSCi sur la RDC T2 2011 – T4 2013, ITRI, juil 2014 (pour 2011) ; Rapport de données iTSCi sur la RDC T1 2012 – T2 2014, ITRI, jan 2015 (pour 2012-2014).

Annexe 2 : Militarisation des sites miniers à l'est de la RDC

2A : Présence des groupes armés dans les sites miniers de la RDC 2009/10 et 2013/14

2009/10		
	Presence	Reports of interference
No armed presence	293	
FARDC	178	162
Raia Mutomboki	2	1
FDLR	54	44
Mai-Mai groups	55	6
FRF	7	7
National Police	41	33
2013/14		
	Presence	Reports of interference
No armed presence	497	
FARDC	383	313
Raia Mutomboki	107	107
NDC (Sheka)	84	84
FDLR	28	28
Mai-Mai Yakutumba	23	23
Other	62	62

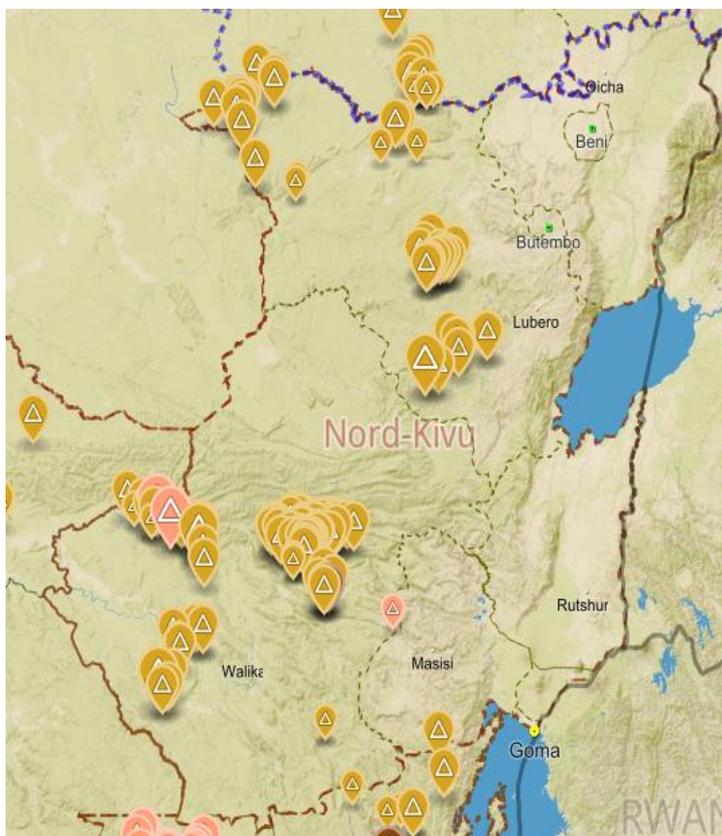
2B : Présence des éléments criminels des FARDC dans les sites miniers du Nord-Kivu 2013/14



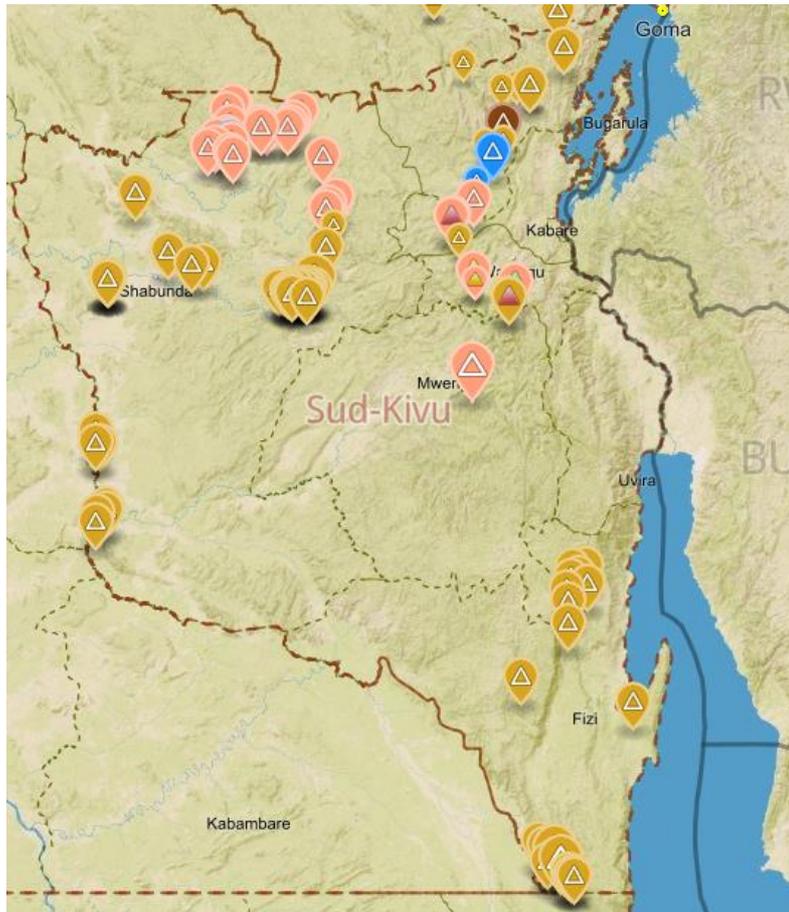
2C : Présence des éléments criminels des FARDC dans les sites miniers du Sud-Kivu 2013/14



2D : Présence des groupes armés dans les sites miniers du Nord-Kivu 2013/14



2E : Présence des groupes armés dans les sites miniers du Sud-Kivu 2013/14



Ce rapport dresse le bilan de la mise en oeuvre de programmes et initiatives nationaux et internationaux visant à mettre en application les recommandations du Guide OCDE sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque dans la région des Grands Lacs d'Afrique Centrale, et notamment en République démocratique du Congo. Il a été rédigé par l'International Peace Information Service pour l'OCDE.

mneguidelines.oecd.org/mining.htm

